

Le Parisien

N° 3

Association des familles Lussier

Automne 2024

Jacques Lussier
Charles Lussier
Michel Lucier
Sr. Claudette Lussier
Damase Lussier

CAHIER SOUVENIR
DU RASSEMBLEMENT
DES FAMILLES LUSSIER
EN 2024



Le Parisien

Auteurs et collaborateurs :

Yves Petit
Marcel Lussier
Josée Tétreault
Marcel Fournier
Sr Claudette Lussier
Luc Charron

**Direction artistique
et conception graphique :**

Luc Charron

**Recherches photographiques
et iconographiques :**

Luc Charron

Révision et correction :

Stéphanie Tétreault
Josée Tétreault
Luc Charron

Impression :

Les Publications Municipales
Denis Rheault

Dépôt légal : 4^e trimestre 2024
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 2817-7673 (Imprimé)
ISSN 2817-7681 (En ligne)

Le Parisien est une revue semestrielle publiée
au printemps et à l'automne.

Association des familles Lussier

292, rue Sainte-Anne
Varenes (Québec)
J3X 1R7

T. 450 985-0702

Nous joindre :
info@familleslussier.com

Site Internet :
www.familleslussier.com



Les familles Lussier d'Amérique

Les textes publiés dans
Le Parisien sont sous la
responsabilité de leur auteur.

Ils ne peuvent être reproduits
sans le consentement de
l'Association des familles Lussier.

Couverture :
Vue aérienne des terres possédées
par Jacques Lussier à Varenes en 1674.
© Photo Simon Lanciault photographe

Mot du président



Chers cousins, chères cousines,

L'année 2024 aura été une année bien remplie pour l'Association des familles Lussier. Les membres du conseil d'administration ont travaillé fort pour vous concocter des activités dignes d'intérêt.

Le samedi 27 avril avait lieu la première assemblée générale annuelle de l'Association. C'est au Chalet de l'érable, au pied de la montagne de Saint-Paul-d'Abbotsford, que 80 membres se sont réunis pour l'occasion. Un excellent repas de cabane à sucre leur a été servi par la suite.

Les 10 et 11 août dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir pas moins de 230 personnes au vignoble Domaine du Fleuve à Varennes. Ce grand rassemblement, j'en rêvais depuis longtemps. Visite patrimoniale, croisière, souper spectacle, conférences et reconstitution du mariage de Jacques Lussier et de Catherine Clérice ont permis aux familles Lussier de découvrir l'histoire de leurs ancêtres, tout en fraternisant avec de nombreux cousins et cousines.

En septembre, un autre de mes rêves s'est réalisé avec la publication d'un ouvrage sur l'histoire de la famille Lussier. Les recherches que j'ai effectuées depuis une quarantaine d'années ainsi que celles menées par Josée Tétreault au cours des deux dernières années ont permis à l'Association de publier l'ouvrage *La famille parisienne et varennoise de Jacques Lhuissier / Lussier*. C'est avec fierté que nous avons procédé au lancement de ce volume à Varennes le 19 septembre dernier. D'autres projets de publication sont à venir.

Prenez note que nous travaillons présentement à l'organisation d'un voyage en France sur les traces de nos ancêtres pour l'automne 2025. Le programme sera bientôt disponible sur notre site web. Restez à l'affût!

Dans ce troisième bulletin, sœur Claudette Lussier nous présente sa biographie; Josée Tétreault nous parle de la terre ancestrale de la famille Lussier à Varennes; Yves Petit nous présente les familles Lussier qui ont bénéficié de la loi des douze enfants entre 1890 et 1905; et Marcel Fournier nous présente Charles Lussier, le premier délégué général du Québec à Paris et moi je vous entretiens de Michel Lucier, également délégué général à Paris. De nombreuses photos prises lors du grand rassemblement du mois d'août remplissent plusieurs pages de ce numéro.

Si le succès d'une association se mesure à la participation de ses membres, nous pouvons dire mission accomplie! Je profite de ce mot pour remercier les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils m'accordent ainsi que pour leur contribution au succès que connaît l'Association depuis sa fondation. En terminant, je souhaite la bienvenue aux membres qui se sont joints à nous au cours de 2024. Je souhaite déjà à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2025.

Bonne lecture et au plaisir de vous revoir en 2025!

Marcel Lussier

Sommaire



21



6

La famille Lussier, présente à Varennes depuis 350 ans



14

Sœur Claudette Lussier, Me voici, Seigneur, car j'ai tout reçu de toi!



42

Damase Lussier, Loi des 12 enfants, 1890-1905



52

Charles Lussier, Michel Lucier, délégués généraux du Québec à Paris



56

Lancement du livre La famille parisienne et varennoise de Jacques Lhuissier / Lussier



58

Association des familles Lussier AGA et cabane à sucre Saint-Paul-d'Abottsford

LES GROSSES FAMILLES

Aujourd'hui, ça se voit pus, ça...

Mais, dans mon temps, c'était pas rare... Des grosses familles, de 15, 20 enfants, tu voyais ça partout.

Nous autres, dans la Beauce, on n'avait pas peur d'élever... Chez nous, on était 15, c'est moi qui étais le plus vieux... Pis on a même pris un petit gars en élève en plus parce que son père pis sa mère s'étaient fait tuer en machine... Pis ça faisait pas de différence à la maison... Papa disait : « Quand il en en a pour 15, il y en a pour 16 »...

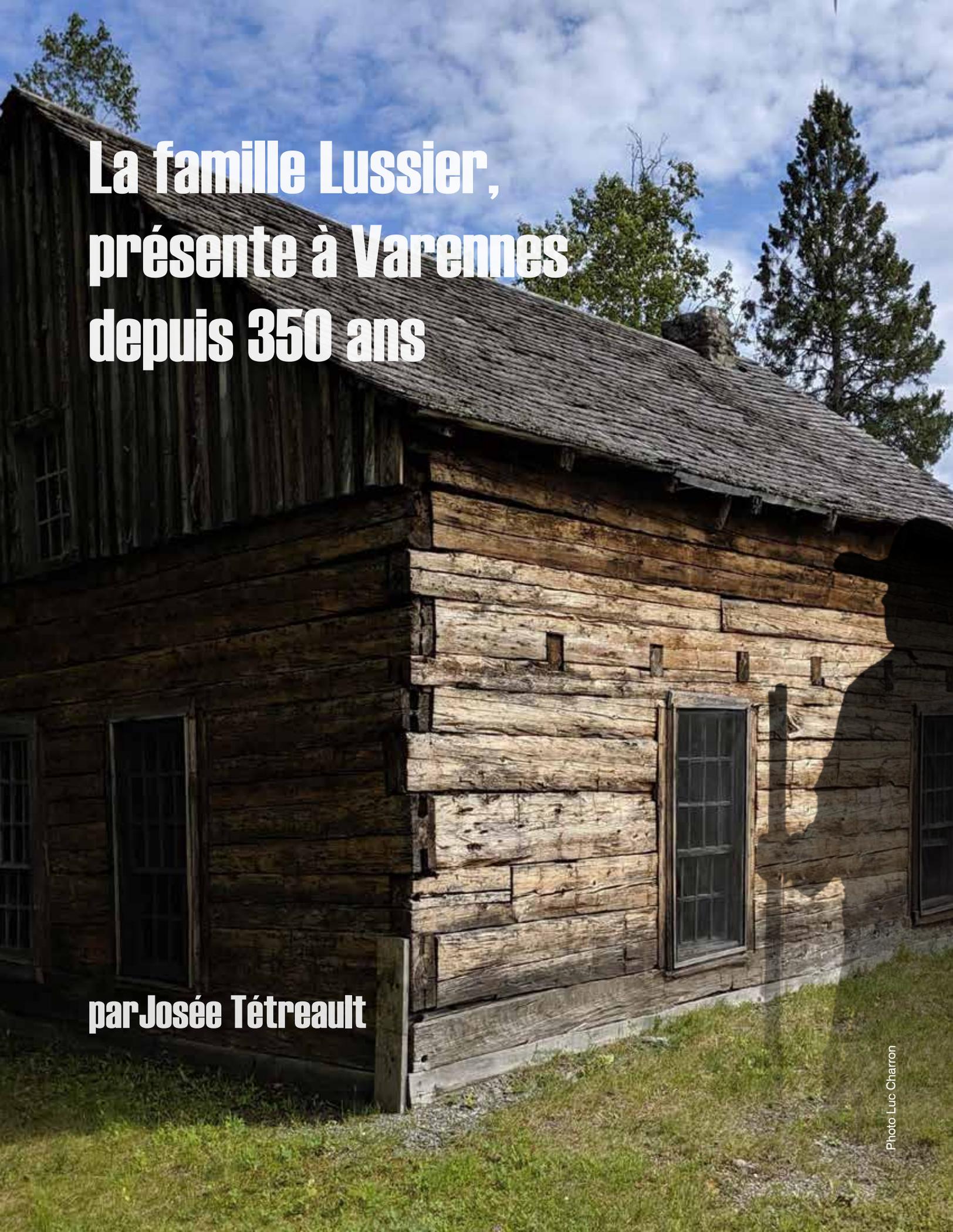
J'ai pas besoin de vous dire qu'on s'ennuyait pas dans la maison aux repas... J'ai pas besoin de vous dire non plus que une douzaine de jeunesses en santé, ça abat de l'ouvrage en peuz d'chien sur une terre, ça...

À part de ça, ça tient une nation en vie... Si les Québécois sont au-dessus de cinq millions aujourd'hui, c'est parce que les habitants ont pas fafiné sur le sacrement!... Justement, l'autre jour, il y a un Français qui est venu dans la paroisse chez nous avec des étudiants pour faire une enquête sur... je me rapelle pus quoi... sur le monde qui vient au monde... quelque chose comme ça... Comme maire, je les ai reçus dans la salle du Conseil, pis après avoir signé dans le livre d'honneur, il m'a demandé comment ça se faisait que dans la Beauce, il y avait de si grosses familles. Je lui ai répondu : « Monsieur, les jarrets-noirs, c'est du monde en santé; quand ils sèment en quelque part, ça pousse!... Parce que ils font pas rien que semer... ils arrosent! »

Pis c'est rien, ça... Je vous parlais des familles de 15, 20 enfants betôt... Mathias Tanguay, lui, il en a eu 24... Du même lit... Avec la même mère... Pis quand le nouveau curé est arrivé à Saint-Gérard, il a fait sa visite paroissiale... Pis rendu chez Mathias, il a dit à Desneiges, sa femme : « Mon Dieu, madame Tanguay, que c'est beau... 24 enfants!... Que le bon Dieu doit être content de vous!... Quelle belle couronne vous vous êtes préparée pour le ciel!... »

Mathias lui a dit : « C'est rien ça, monsieur le curé... on en aurait plus que ça : la mère en a écrasé trois!... »

Tiré du livre Tout Doris (Lussier), Le père Gédéon, Stanké, 1994, 59 pages.



La famille Lussier, présente à Varennes depuis 350 ans

par Josée Tétreault



1674 2024

L'année 2024 marque le 350^e anniversaire de l'établissement de la famille de Jacques Lussier et de Catherine Clérice dans la seigneurie de Varennes. Il en a coulé de l'eau sous les ponts des rivières Notre-Dame et Saint-Charles depuis l'arrivée de nos ancêtres dans la seigneurie!

À l'été 1670, Jacques Lussier avait fait construire une première maison au fief du Tremblay. Ce fief était situé entre la seigneurie de Boucherville et celle de Longueuil. Plusieurs anciens soldats de la compagnie de Laubia, dans laquelle Jacques avait servi, s'y étaient déjà établis. Au moment de la vente de la terre de Jacques Lussier en 1675, 10 arpents sur les 60 arpents de terre concédée avaient été défrichés.

RENÉ GAULTIER DE VARENNES, SEIGNEUR DE VARENNES ET DU FIEF DU TREMBLAY

En 1667, lors de son mariage avec Marie Boucher, fille de Pierre Boucher et de Jeanne Crevier, René Gaultier de Varennes avait obtenu de son beau-père le tiers de sa concession, à prendre à chaque extrémité de celle-ci. René Gaultier devenait ainsi seigneur d'une étendue de 28 arpents du côté sud de Boucherville (fief du Tremblay) et de 28 arpents du côté nord de Boucherville (Cap de Varennes).

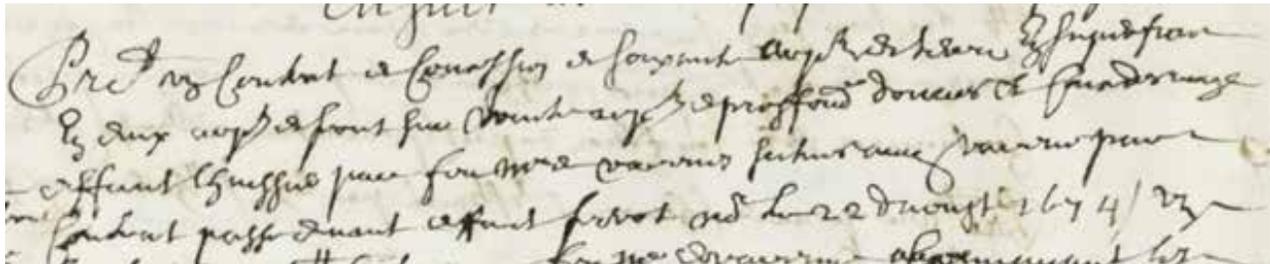
L'année suivante, en tant qu'officier du Régiment de Carignan-Salières, René Gaultier recevait de l'intendant Jean Talon une autre étendue de terre de 28 arpents, située entre la seigneurie de Michel Messier et Jacques Lemoine et les 28 arpents reçus de Pierre Boucher du côté de Varennes. Si bien que René Gaultier de Varennes, venu dans la colonie en 1665 en tant que lieutenant dans la compagnie de Laubia, était maintenant seigneur d'une étendue de 56 arpents de terre au Cap de Varennes et de 28 arpents au fief du Tremblay.

Varennes

LA FAMILLE LUSSIER AU CAP DE VARENNES

À l'été 1674, après avoir passé quelques années dans le fief du Tremblay, la famille de Jacques Lussier et de Catherine Clérice déménage. Jacques reçoit du seigneur René Gaultier de Varennes les titres officiels d'une concession au Cap de Varennes. Cette terre, qui a une superficie de 60 arpents (2 arpents de front sur 30 arpents de profondeur), est située à environ 12 arpents de la ligne de séparation des seigneuries de Varennes et de Boucherville. Elle est bornée en avant par le fleuve Saint-Laurent et à l'arrière par les terres non concédées.

Le 22 août 1674, le seigneur René Gaultier de Varennes est présent dans la maison seigneuriale du Cap de Varennes où, devant le notaire Thomas Frérot, se succèdent ses censitaires. Certaines des terres de la seigneurie ont changé de mains à plusieurs reprises depuis leur concession initiale, mais c'est au nom de l'occupant en août 1674 que l'acte de concession officiel est rédigé. Nous en ignorons la raison, mais, parmi la quinzaine de contrats de concession rédigés le 22 août 1674, un seul a été conservé dans le greffe du notaire Frérot. Nous savons que ces contrats ont existé parce que nous les retrouvons mentionnés dans les inventaires après décès de plusieurs des censitaires de René Gaultier. Il en est de même pour le contrat de concession à Jacques Lussier, ainsi décrit dans son inventaire après décès :



Un contrat de concession de soixante arpents de terre en superficie en deux arpents de front sur trente arpents de profondeur donnés et concédés audit defunt Lhuissier par feu mr de Varennes scitués audit Varennes par contrat passé devant defunt Frerot notaire le 22 daoust 1674 .

8

Le seul contrat qui a été conservé en date du 22 août 1674 est celui de Pierre Picard, qui possède une terre à 2 arpents au nord de celle de Jacques Lussier. Étant donné que la terre de Picard est de la même dimension que celle de Lussier, que les deux terres sont bornées par-devant par le chemin qui longe le coteau, qu'elles ont été concédées à la même date par le même seigneur et qu'en plus les contrats ont été rédigés par le même notaire, nous croyons que les clauses présentes dans les deux contrats étaient identiques. Sous toute réserve, nous nous servons donc du contrat de concession de Pierre Picard à titre d'exemple pour celui de Jacques Lussier.

Au moment de la rédaction du contrat de concession à Jacques Lussier, nous savons que sa terre était bornée au nord-est par celle de Nicolas Bossu dit Le Prince, ancien soldat de la compagnie de Laubia, et au sud-ouest par celle de Jacques Brunel.

Afin de pouvoir jouir à perpétuité de sa concession, Jacques Lussier sera obligé de payer annuellement au seigneur de Varennes ou à ses héritiers 1 sol par arpent de terre de rente foncière, pour un total de 60 sols par année. Il devra aussi payer deux chapons vifs, un pour chaque arpent de front, ou la valeur de ceux-ci au choix du seigneur, ainsi que 6 deniers de cens pour toute la concession, le tout payable à la Saint-Martin d'hiver à l'hôtel seigneurial du Cap de Varennes.

Avec les autres habitants de la seigneurie, Lussier s'engage à planter un « may » d'environ 50 pieds de longueur tous les ans devant le manoir seigneurial, sous peine de 1 écu d'amende. Il devra faire moudre ses grains au moulin seigneurial de Varennes lorsqu'il y en aura un de construit et laisser faire sur sa concession les chemins qui seront jugés nécessaires par le seigneur ou ses officiers. Le seigneur de Varennes se réserve sur sa terre tous les bois de chêne qui seront propres à la construction des vaisseaux de la marine, de même que les arbres dont il pourrait avoir besoin pour la construction de l'église, du moulin ou de son manoir. Ce contrat nous apprend qu'aucun moulin à farine n'est encore construit dans la seigneurie de Varennes.

Le seigneur accorde à ses censitaires le droit de faire paître leurs bêtes sur la prairie devant leur concession jusqu'au bord du fleuve Saint-Laurent. Il précise que les bestiaux de tous les habitants de la seigneurie auront toute liberté d'y pâturer. On appellera cette prairie la Commune de Varennes. En contrepartie, lesdits acquéreurs ou leurs héritiers devront donner audit seigneur quatre journées de travail, une journée à chaque saison. Le long du coteau, un chemin de 36 pieds de profondeur doit être entretenu par les habitants de façon à ce que ces derniers puissent y circuler sans encombre. Chaque censitaire doit entretenir la portion du chemin qui se trouve devant sa concession.

Le contrat stipule aussi qu'à pareille date l'année suivante, Jacques Lussier, ou toute autre personne désignée par lui, doit avoir établi sa résidence (feu et lieu) sur sa terre au Cap de Varennes et avoir travaillé à sa mise en valeur. Cette clause aura probablement incité Jacques Lussier à vendre sa terre au fief du Tremblay l'année suivante.

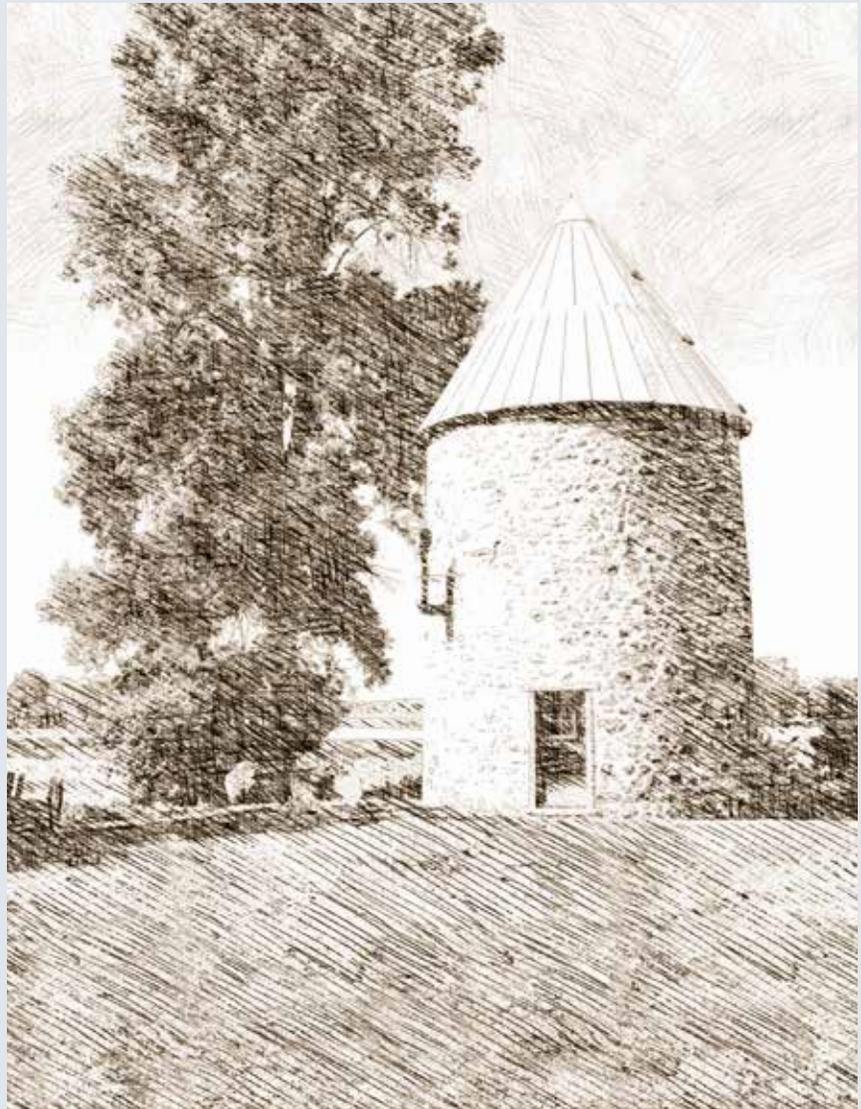


Illustration Luc Charron

VALEUR DE LA MONNAIE EN NOUVELLE-FRANCE		
1 écu = 3 livres	1 livre = 20 sols	1 sol = 12 deniers

Ci-dessous, la transcription du contrat de concession à Pierre Picard le 22 août 1674. Afin d'en faciliter la lecture, le texte a été transcrit en français moderne.

22 août 1674

Par devant Thomas Frérot notaire royal dans l'étendue de la juridiction des Trois-Rivières résidant au bourg de Boucherville et les témoins enfin nommés, fut présent en sa personne messire René Gaultier, écuyer seigneur de Varennes et du Tremblay, gouverneur pour le Roy des Trois-Rivières, y demeurant ordinairement de présent en sa terre et seigneurie de Cap de Varennes, lequel a donné et concédé donne et concède à titre de cens et rente seigneuriale de ce jour à l'avenir à Pierre Picard [Jacques Lhuissier] pour lui ses hoirs et ayant cause. C'est à savoir une concession en ladite seigneurie du Cap de Varennes complantée en haut bois contenant 60 arpents en 2 arpents de front sur 30 de profondeur à prendre lesdits deux arpents de front sur le bord du coteau commençant là où ledit acquéreur a commencé à désherber, bornée d'un côté du côté du nord-est par une ligne qui court nord-ouest sud-est qui fait la séparation d'entre les terres dudit acquéreur et de Jacques Bissonnette [Nicolas Le Bossu dit Leprince], d'autre côté par une pareille ligne à Nicolas le Bossu [Jacques Brunel], par un bout du côté de l'ouest au grand chemin qui est sur le bord et le long du coteau du commencement de l'habitation qui doit être en profondeur de 36 pieds, lequel ledit acquéreur sera tenu et obligé de le tenir net en telle sorte que les paroissiens y puissent passer, et d'autre bout à l'est qui aboutit à une ligne qui court nord-est et sud-ouest qui fait la séparation d'entre ladite concession aux terres non concédées. Pour de ladite concession en jouir par ledit acquéreur à perpétuité de ce jour et à l'avenir et dès lors de la prise de possession, pleinement et paisiblement, lui ses hoirs et ayants cause, et ce, en pure roture, aux charges clauses et conditions ci-après déclarées. Savoir que ledit acquéreur sera tenu et obligé de payer audit seigneur de Varennes ou à ses hoirs par chacun an 1 sol par arpent qui disent 60 sols pour toute ladite concession de rente foncière et baille d'héritage et non rachetable, et ce, au jour et fête de la Saint-Martin, onzième de novembre, avec un chapon vif pour chaque arpent de front, qui disent deux chapons pour toute ladite concession, ou leur vraie valeur au choix dudit seigneur de Varennes, et 6 deniers de cens pour toute icelle concession, lesquels cens et rente portant lots et vente saisine et amende quand le cas eschera suivant la coutume de la ville prévôté et vicomté de Paris suivi en ce pays, le tout payable par chacun an audit jour et fête de la Saint-Martin par chaque année, à l'hôtel seigneurial dudit Cap de Varenne; Comme aussi ledit acquéreur sera tenu d'avoir feu et lieu ou autre pour lui dans l'an et jour et date des présentes, de bâtir et résider dans ladite seigneurie principalement sur le Cap de Varennes, de travailler incessamment sur ladite concession;

s'il arrive que ledit acquéreur veuille rendre ou vendre icelle concession ledit seigneur de Varennes s'en est réservé la préférence en remboursant celui qui l'aura achetée du prix de son acquisition, ne pourra ledit acquéreur mettre cens sur cens ni vendre ni mettre en mains mortes

sans le consentement dudit seigneur de Varennes, Sera tenu ledit acquéreur d'aider avec les autres habitants de ladite seigneurie à planter un may tous les ans de 50 pieds de long ou environ devant la maison seigneuriale dudit Cap de Varennes à peine de 1 écu d'amende, Sera tenu ledit acquéreur ou ayant cause de porter et faire moudre au moulin dudit seigneur de Varennes, alors qu'il y en aura un de construit dans ladite seigneurie, tous les grains qui lui seront nécessaires, tant pour l'entretien de sa famille ou ménage que autre qu'il fera moudre sans qu'il lui soit permis de les transporter pour les faire moudre ailleurs qu'il n'ait au préalable payé le droit de mouture au meunier dudit seigneur de Varennes, Comme aussi de souffrir de laisser faire sur ladite concession tous les chemins qui seront jugés nécessaires par ledit seigneur de Varennes ou par ses officiers, Réserve ledit seigneur de Varennes tous les bois de chêne qui se trouveront propres sur ladite concession pour la construction des vaisseaux de la Marine, Comme aussi s'il se rencontre quelques arbres nécessaires qu'il pourra avoir besoin soit pour l'église ou pour le moulin, quand il y en aura un ou pour son principal manoir, il les pourra prendre sans aucune difficulté, Sera tenu et obligé ledit acquéreur à ses frais et dépens de mettre en mains dudit seigneur de Varennes dans trois mois d'aujourd'hui pour tout délai une grosse des présentes, Comme aussi payera les dîmes lorsqu'il eschera et accorde ledit seigneur de Varennes audit acquéreur toute et autant de prairies qu'il peut avoir au-devant de ladite concession jusqu'au bord de ladite rivière du fleuve Saint-Laurent pour y herbager ses bestiaux, ceux de ladite seigneurie et des autres habitants y auront toute liberté d'y pâturer, Pour reconnaissance du présent délai fait audit acquéreur desdites prairies, il sera tenu et obligé de donner par chaque année audit seigneur de Varennes ou à ses hoirs, là où bon lui semblera, quatre journées de travail à les prendre dans les quatre saisons de l'année, ce que ledit acquéreur a promis faire et accomplir avec tout le contenu en cesdites présentes et à faute de ce faire et de nulletter tout le contenu ci-dessus de point en point selon sa forme et teneur, la présente concession demeurera lors nulle et de nulle valeur et retournera au profit dudit seigneur de Varennes sans que ledit acquéreur puisse

prétendre aucuns dépens dommages et intérêts pour les travaux qu'il aurait pu faire sur icelle, Car ainsi et promettant et renonçant fait et passé audit Cap de Varennes maison seigneuriale dudit lieu l'an 1674 environ midi vingt-deuxième août, en présence de Joseph Huet et Jean Denoyon, habitants de Boucherville, témoins qui ont signé à la minute des présentes avec ledit seigneur de Varennes et notaire, et a ledit acquéreur déclaré ne savoir lire ni écrire de ce enquis à faire sa charge ordinaire.

Signé Varennes Frérot (paraphe) notaire royal

UNE SECONDE TERRE À VARENNES

Le 9 février 1689, Jacques Lussier est présent à Trois-Rivières devant le notaire Séverin Aneau alors que René Gaultier de Varennes lui concède une seconde terre au Cap de Varennes. Celle-ci, de 2 arpents de front sur 30 arpents de profondeur, est bornée par-devant par les prairies de la commune, au sud-ouest par la terre que Lussier possède déjà et de l'autre côté par celle de Jacques Bissonnette.

Le 22 août 1674, cette terre avait été concédée par le seigneur de Varennes à feu Nicolas Bossu dit Le Prince. Le contrat de concession à Bossu, bien que disparu du greffe du notaire Frérot, a été inventorié dans l'inventaire après décès de Jacques Lussier. Les rentes et redevances seigneuriales de cette terre sont, à un chapon près, les mêmes que celles de la terre que Jacques Lussier possède déjà.

Cette vente est faite moyennant le paiement de 600 livres au seigneur : 200 livres payables le jour même, 100 livres à la prochaine fête de Saint-Jean-Baptiste, 150 livres au mois de mai 1690 et 150 livres en mai de l'année suivante. René Gaultier étant décédé le 4 juin 1689, c'est à sa veuve que Jacques Lussier aura versé les paiements subséquents.

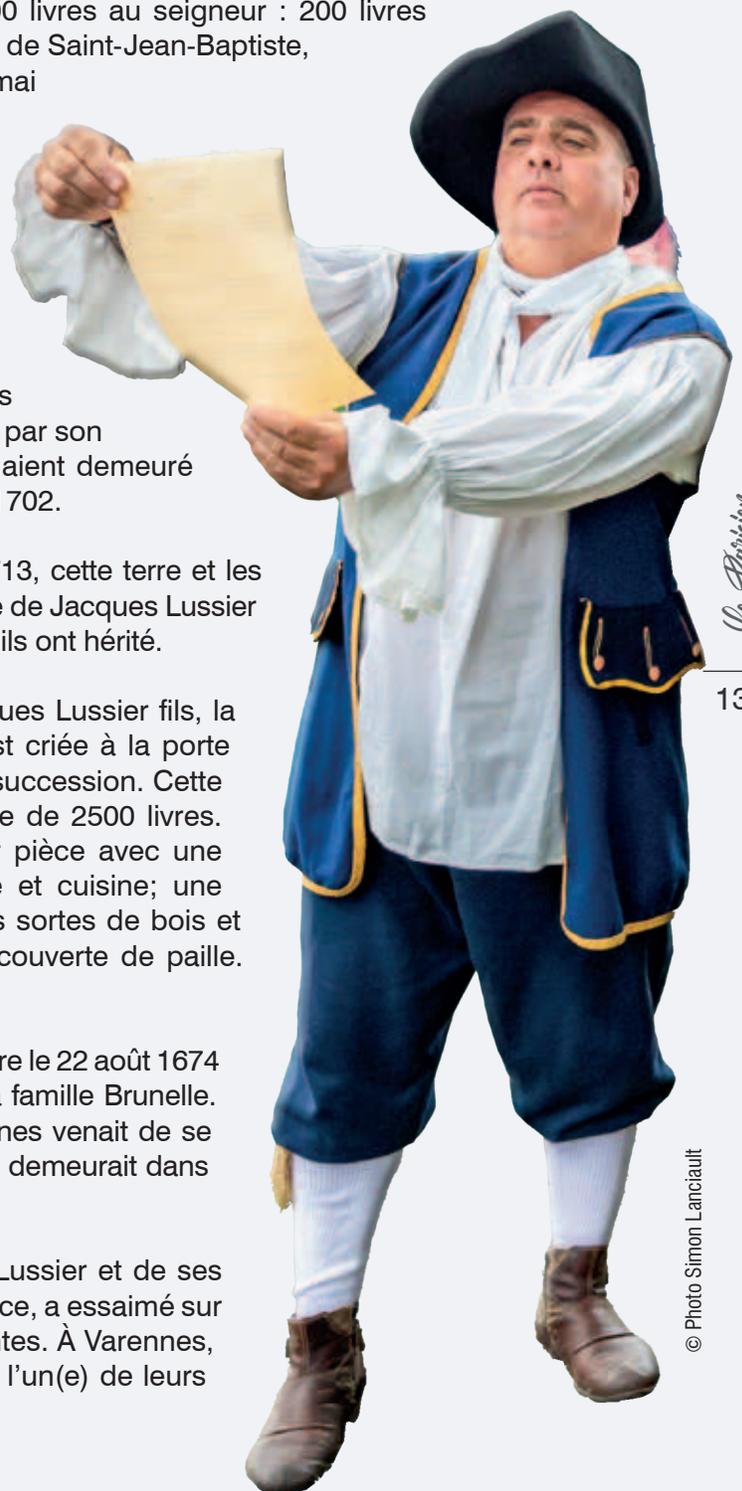
Au printemps 1713, les 120 arpents de terre en superficie appartiennent toujours à Jacques Lussier et à Catherine Clérice. Par contre, depuis une dizaine d'années, puisque le couple a établi sa demeure sur l'île à L'Huissier vers 1703, ces 120 arpents sont occupés par Jacques Lussier fils et par son épouse Marie Sénécal. Il est probable que ceux-ci aient demeuré sur cette terre dès leur mariage survenu le 10 juillet 1702.

Après le décès de Jacques Lussier à l'hiver 1712-1713, cette terre et les bâtiments qui y sont construits deviennent la propriété de Jacques Lussier fils; ses frères et sœurs lui ayant vendu les parts dont ils ont hérité.

Le 23 novembre 1745, à la suite du décès de Jacques Lussier fils, la terre concédée à Jacques Lussier père en 1674 est créée à la porte de l'église de Varennes pour payer les dettes de la succession. Cette terre est adjugée à Joseph Brunelle pour la somme de 2500 livres. Sur celle-ci, il y a une vieille maison en pièce sur pièce avec une cheminée de terre couverte de planche, chambre et cuisine; une grange en poteaux en coulisses entourée de toutes sortes de bois et couverte de paille; une étable en pièce sur pièce couverte de paille. Tous les bâtiments sont «fort vieux».

Ainsi, en 1745, la terre concédée à Jacques Lussier père le 22 août 1674 passait des mains de la famille Lussier à celles de la famille Brunelle. Une page de l'histoire des Lussier au Cap de Varennes venait de se tourner. Par contre, la seconde terre acquise en 1689 demeurait dans la famille.

Au fil des décennies, la descendance de Jacques Lussier et de ses deux épouses, Charlotte Lamarche et Catherine Clérice, a essaimé sur tout le territoire de Varennes et des villes environnantes. À Varennes, rares sont les terres qui n'ont pas déjà appartenu à l'un(e) de leurs descendant(e)s.



Le Prince

13



Me voici, Seigneur, car j'ai tout reçu de toi

par Sœur Claudette Lussier, s.c.i.m.

MES ORIGINES

Mon père Gérard Lussier était natif de Saint-Gérard, dans les Cantons-de-l'Est, et ma mère Alice Nadeau, de Saint-Zacharie, dans Chaudière-Appalaches. Ils se connurent et se marièrent à Québec en 1930.

En 1931, ils achetèrent une cordonnerie au 45, rue Saint-Nicolas, à Québec, puis la transformèrent en un restaurant, Chez Gérard, qu'ils tinrent jusqu'en 1937. Pendant plusieurs années, de nombreux artistes s'y produisirent et rendirent ce restaurant très célèbre. D'ailleurs, en 2008, les célébrations du 400^e anniversaire de Québec et le Moulin à images mentionneront le restaurant Chez Gérard. La famille était fière de l'initiative de nos parents.

Mgr Louis-Zéphirin Moreau s'étant fait le propagandiste de la colonisation à Moffet, au Témiscamingue, il recruta une soixantaine de familles de Saint-Zacharie de Beauce pour œuvrer dans ce coin de pays. Mon grand-père maternel Rouville Nadeau et sa famille étaient déjà à Moffet depuis 1929, mais ma mère était demeurée à Québec.

En 1937, lorsque mes parents vendirent leur restaurant, ils remplirent un demi-wagon de meubles et quittèrent pour le Témiscamingue avec Jean-Claude, leur unique enfant à ce moment, et Josaphat Labadie, un sourd-muet originaire de Berthier que mes parents avaient adopté. Josaphat fut toujours de la famille. (Il décéda en 1960.)

Lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux, mon père se rendit compte que le lot qu'on lui avait promis avait été octroyé à un autre. Il retourna au parlement à Québec et obtint un nouveau terrain, voisin de celui de son beau-père Rouville Nadeau, à un mille du village.

MON ENFANCE

Les colons devaient défricher 5 acres par année pour conserver leurs droits sur les lots qui leur avaient été concédés. Pour le premier hiver, ma famille habita un camp de bois rond appartenant à Valère Nadeau, frère de ma mère. C'est là que je vis le jour, le 28 mars 1938. Ma grand-mère Nadeau agit comme sage-femme dans cette maison d'une pièce unique. Le baptême me fut conféré le même jour.

L'aîné, Jean-Claude, était né à Québec, mais mes frères Jean-René et Jocelyn ainsi que ma sœur Céline sont nés à Moffet. Pendant les 27 ans que ma famille passa à Moffet, nous avons une ferme que, pour une grande part, Josaphat Labadie faisait fonctionner. Mon père faisait aussi le commerce du bois et des animaux à Toronto, et rapportait de la marchandise pour la population de Moffet.

En septembre 1964, mes parents vendirent leur propriété et leur ferme, puis retournèrent à Québec. Ils achetèrent la maison d'un monsieur Coulombe de Pepsi, sise au 2015, boulevard Benoît-XV.

Mes parents eurent bien des occasions de témoigner de leur courage. Cet héritage m'est très précieux, au point qu'il fait partie de mon être. Il faut dire qu'ils comptaient beaucoup sur le bon Dieu. Ma mère nous invitait souvent à prier Marie avant de dormir. Je revois mon père lever son chapeau en passant devant une église. Il croyait en Celui qui l'habitait.

MON ADOLESCENCE

Adolescente, tout en fréquentant l'école, je passais l'hiver avec des cousines de ma mère, leurs conjoints étant dans les chantiers. J'ai aussi habité avec l'infirmière au dispensaire de la paroisse. Elle gardait un petit garçon.

Quand j'eus 14 ans, mon grand-père paternel demeurant à Saint-Gérard, dans les Cantons-de-l'Est, écrivit à mes parents. Atteint d'un cancer du foie, il leur annonça sa fin prochaine et leur demanda s'ils accepteraient que j'aille

demeurer avec ma grand-mère à Saint-Gérard. Il m'accorderait une année d'étude. Mes parents acquiescèrent à sa demande.

Mon grand-père mourut le 16 mars 1953 et ma grand-mère, le 4 novembre de la même année. J'étais présente au décès paisible de mon grand-père à son domicile. Je suis restée marquée par la sérénité de mes grands-parents face à la mort. Mon grand-père avait lui-même tout prévu pour ses funérailles. Après son décès, ma grand-mère, qui souffrait d'urémie, vint demeurer à Québec chez son fils Edgar.

En septembre 1953, je bénéficiai de mon année d'étude. Je demeurai chez mon oncle Léo, l'exécuteur testamentaire, et je fréquentai l'école Saint-François-d'Assise à Québec.

L'APPEL

En 1954, je poursuivis pendant deux ans mes études au Juvénat des Sœurs du Bon-Pasteur. Je désirais mûrir mon idée d'entrer en communauté. Toute jeune, je pensais à la vie religieuse, même si je n'avais pas eu l'occasion de connaître des religieuses. Pendant la période de l'été, je retournais toujours dans ma famille au Témiscamingue.

Dans notre famille de cinq enfants, nos parents respectaient les choix d'orientation de notre vie. Ainsi, en 1956, je fus à l'aise de leur annoncer que j'entrerais dans la Congrégation des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Mes parents connaissaient la communauté puisque ma tante paternelle Valéda, en religion sœur Saint-Hormidas, en faisait partie.

MON ENTRÉE DANS LA VIE RELIGIEUSE

Le 25 août 1956 fut le grand jour décisif de mon entrée chez les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Sœur Saint-Hormidas me porta toujours une grande attention et, surtout, je sentais qu'elle me voulait heureuse en communauté.

À mon entrée, ma paroisse appartenait au diocèse de Timmins, et ce, jusqu'en 1974, à la fondation du diocèse de Rouyn-Noranda. En 2011, ma famille fut présente aux célébrations du 75^e de Moffet. Pas moins de 700 personnes répondirent à l'invitation. Moffet tirait son nom du frère Moffet (1852-1932), o.m.i., surnommé le père de l'agriculture au Témiscamingue. La population de Moffet était alors de 206 habitants.

MA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

J'ai toujours travaillé dans le domaine de la santé comme infirmière. Pendant les deux dernières années de mes vœux temporaires, je suivis une formation d'infirmière auxiliaire à l'Hôpital de L'Assomption de Jonquière puisque le cours n'était pas offert à Québec. Cette formation m'a permis de servir pendant 10 ans dans quatre milieux de ma congrégation. En 1973, je suivis une formation au Cégep de Limoilou comme infirmière autorisée.

MES AFFECTATIONS

En 1975, à l'ouverture du Centre d'accueil L'Escale à Cap-Rouge, j'œuvrai comme infirmière, jusqu'en 1980. Ce centre, dont la vocation est de venir en aide à de jeunes filles mésadaptées sur le plan socioaffectif, était un milieu assez difficile, mais la tâche fut facilitée du fait que nous étions nombreuses à œuvrer auprès d'elles. La nouvelle orientation exigeait le respect du rythme de chaque jeune et tout le personnel était impliqué dans la réadaptation et dans toutes les activités.

En 1982, je fus disposée à une première expérience missionnaire à Corail, en Haïti. Avant, je ne sentais pas la capacité de vivre dans un pays où les droits n'étaient pas respectés, jusqu'au jour où je réalisai que toute personne malade avait le droit d'être soignée. Le défi fut de taille : apprendre le créole, traiter des pathologies tropicales sans médecin, être exposée à ces pathologies, s'adapter à une autre culture et vivre dans un pays très pauvre. Il m'aurait été impossible de relever ce défi sans l'amour et l'énergie pour réaliser la tâche qui m'était confiée.

En 1986, après quatre ans à Corail, je fus demandée comme responsable au Centre-Vie d'Amos, en Abitibi. Avant de me rendre à mon obédience, j'accompagnai Mgr Philippe Lussier, C.Ss.R, souffrant d'une leucémie aiguë. Mgr Lussier était l'aumônier de nos sœurs de Charlesbourg, sur le boulevard Henri-Bourassa, depuis 10 ans. Ces années avaient permis à toute la famille de se rapprocher de Mgr Lussier, qui avait vécu durant 16 ans à Saint-Paul, en Alberta, à titre d'évêque. Mon accompagnement se fit à notre résidence Bon-Pasteur et à la Maison Michel-Sarrazin, où il décéda le 9 octobre. Être témoin du vécu qui précède la rencontre du Père me permit en même temps de vivre une profonde communion avec cette personne. La famille des Rédemptoristes fut bien présente, car Mgr Lussier était toujours demeuré très près de sa communauté.

J'eus tout de suite une affinité avec mon poste à Amos, qui me rapprochait du Témiscamingue. Le concept du Centre-Vie avait été instauré par les Augustines de Québec. Mgr Gérard Drainville, évêque d'Amos, étant biologiste de formation, il voulut offrir aux couples de son diocèse une méthode de planification des naissances qui respectait la physiologie du cycle menstruel de la femme. L'Association provinciale, Service Vie-Amour, encadrait les formateurs de la méthode *Billings*.

Une recherche scientifique menée par les Drs John et Evelyn Billings d'Australie validait ce moyen de planification naturelle des naissances. Je me préparai donc à l'enseignement de cette méthode et je répondis aux exigences de cette formation. J'eus une très grande admiration pour les couples accompagnés selon *Humanæ Vitæ* et je fus profondément touchée par leur vécu.

Chaque année, à la fête de l'Action de grâce, avait lieu le Congrès provincial de Service Vie-Amour. En 1992, le congrès se tint à Amos pour souligner le dixième anniversaire du Centre-Vie, qui accompagna des couples pendant 20 ans.

MA SPIRITUALITÉ

En 1988, je fis la retraite du renouement de vie consacrée et de la communauté de renouveau. Une nuit, je fus éveillée par une voix qui me dit : «Donne-toi.» Un moment inspirant et fort pour la suite de cette retraite. Je pus approfondir le Me voici. Ce que cette retraite avait de particulier, c'est que nous étions invitées à des rencontres d'intégration avec des consœurs de cette retraite. J'essayai de vivre cette retraite pour un renouveau de ma vie consacrée par des réflexions et par des partages avec deux consœurs de l'Abitibi qui avaient vécu cette retraite. Ma spiritualité fut marquée par une expérience de foi et d'amour, et me disposa à cheminer dans la foi, à travers mon vécu. Cela m'invita à prendre un chemin d'abandon, à me tourner vers Lui, pour me consacrer totalement à Lui par le Cœur de Marie, pour être tout à Lui, dans le service de mes frères et de mes sœurs.

En 1990, je donnai mon nom pour le tirage d'un voyage de 10 jours en Israël et de 5 jours à Rome à l'occasion de la canonisation de sainte Marguerite d'Youville. Ma congrégation envoyait une sœur de chaque province du Québec pour participer à ce grand événement.

Avec les Sœurs de la Charité et leurs associés, nous étions une centaine à voyager. Sœur Esther Beaudoin, qui avait tiré mon nom au hasard, aimait dire qu'elle m'avait «envoyée à Rome». Je ne pouvais pas faire un plus beau voyage que celui de voir le pays de Jésus et de vivre le reste de ma vie en me représentant ces lieux saints.

Mon père décéda le 7 septembre 1992, à 84 ans, après avoir été frappé par un jeune automobiliste alors qu'il circulait comme piéton. Je me sentais très près de mon père. Son départ subit créa un grand vide, de même qu'à ma mère, après 62 ans de mariage. Ce qui me consola le plus fut la parole de saint Jean 3:16 : «Celui qui croit en moi ne périra pas, mais il obtiendra la vie éternelle.»

RETOUR EN HAÏTI

Pendant mes six ans passés au Centre-Vie, je délaissai le nursing, ce qui m'amena au Cégep de Saint-Jérôme pour une actualisation en soins infirmiers. Nous étions un groupe de 18 infirmières. Cette formation comprenait aussi des stages à l'hôpital. J'ignorais à ce moment-là que je me préparais à enseigner pendant six ans à l'École des infirmières à Jérémie, en Haïti.

En effet, en juin 1993, j'arrivai en Haïti pour être infirmière au dispensaire de Carrefour Sanon. À Jérémie, je m'intéressai à la famille Alcé, dont les parents étaient décédés dans le naufrage du *Neptune* en février de cette année. Je reçus alors un téléphone de la supérieure générale me demandant si j'accepterais d'enseigner à l'École des infirmières à Jérémie, plutôt que de devenir responsable du dispensaire de Carrefour Sanon. J'acceptai, étant donné que j'avais déjà une connaissance d'Haïti et que je venais de me mettre à jour en nursing.

L'École était ouverte depuis janvier seulement. La première cohorte fut constituée de 35 étudiantes pour les trois ans de formation, puis une nouvelle cohorte s'ajoutait chaque année. Pendant mes six ans d'enseignement à cette école, ma tâche consistait à enseigner les techniques et à faire le suivi des stages. Puisque j'enseignais pour la première fois, je dus me mettre à la tâche. Quand je quittai cette affectation en 1999, une centaine d'infirmières avaient été formées.

À mon départ, des infirmières haïtiennes purent continuer cette formation. L'autorité de ma congrégation disait aux missionnaires à l'étranger que nous avions à nous soucier de former des personnes aptes à continuer notre travail. Je fus heureuse d'y avoir contribué. Voici ce que des étudiantes avaient à me dire à mon départ : «Vous nous avez formées pour que chaque personne prenne ses responsabilités. Souvent, vous répétiez « Être responsable, c'est avoir la capacité de prendre de bonnes décisions. » «Je sais, il en existe beaucoup d'autres, mais pas comme vous. Nous ne pourrions pas y trouver votre talent, votre patience, votre langage explicite, vos moyens utilisés pour nous aider à comprendre, surtout en soins infirmiers.»



Sœur Claudette Lussier, s.c.i.m..



Soeur Claudette Lussier - Graduation groupe d'infirmières, Jérémie (Haïti), 1993-1999.

ITINÉRAIRE APOSTOLIQUE

Postulat (Québec)	1956-1957
Noviciat (Québec)	1957-1958

PERSONNEL D'AIDE

Infirmierie, Maison-mère (Québec)	1958-1960
Aumônerie, Maison-mère (Québec)	1960-1961

ÉTUDES

Hôpital de L'Assomption (Jonquière)	1961-1963
Cégep de Limoilou (Limoilou)	1973-1974
Campus Notre-Dame-de-Foy (Cap-Rouge)	1980-1981
Cégep Marie-Victorin (Amos)	1988-1991
Cegep (Saint-Jérôme)	1992-1993

INFIRMIÈRE AUXILIAIRE

Hôpital Saint-Cœur-de-Marie (Hawkesbury)	1963-1964
Maison-mère (Québec)	1964-1966
Hôpital de la Miséricorde (Québec)	1966-1969
Maison-mère (Québec)	1969-1971
Maison Gomin (Québec)	1971-1973

INFIRMIÈRE AUTORISÉE

Maison Béthanie (Québec)	1974-1975
Centre d'accueil L'Escale (Cap-Rouge)	1975-1980
Infirmierie Monseigneur-Lemay (Québec)	1981-1982
Dispensaire (Corail en Haïti)	1982-1986
Centre-Vie (Amos au Québec)	1986-1993
École des infirmières, (Jérémie en Haïti)	1993-1999
Infirmierie Monseigneur-Lemay (Québec)	1999-2002
Infirmierie Maison Bon-Pasteur (Québec)	2002-2006
Service des soins Monseigneur-Lemay (Québec)	2006-2008
Notre-Dame-de-Recouvrance (Québec)	2008-2018
Résidence Saint-Charles (Québec)	2018-...

D'ailleurs, en Haïti, les évêques avaient mandaté un couple d'origine française pour enseigner la méthode Billings dans tout le pays. À l'École des infirmières, j'avais la compétence de la leur enseigner et je l'ai fait pendant les six ans. En réalité, c'est une connaissance de la physiologie voulue par le Créateur. Je me suis toujours émerveillée devant l'œuvre du Maître de la Vie.

RETOUR AU BERCAIL

En 1999, je pris un repos bien mérité avant de m'engager dans un très grand projet : celui de la direction de notre infirmerie. C'était la première fois qu'une infirmière était nommée à la direction de notre infirmerie. Ce que j'appréhendai le plus, c'était les nombreux décès.

La mort me faisait vivre des émotions que j'avais beaucoup de mal à contrôler, mais, la grâce aidant, je fus surprise de ma capacité. La tâche qui me fut confiée avec une équipe fut un renouvellement du fonctionnement, une construction et un déménagement. La confiance de l'autorité me permit de donner mon plein potentiel à la réalisation de cette tâche. Je remercie le Seigneur de m'avoir mise dans des dispositions d'ouverture pour travailler avec une centaine d'employés. Je pus toujours compter sur leur participation pour la réalisation de nos objectifs visant à créer un milieu de vie à nos sœurs aînées.

Après sept ans dans un service administratif, je revins aux soins infirmiers au pavillon Monseigneur-Lemay, à Québec. Je passai deux ans de préparation à la fermeture de la résidence : un vécu hors du commun. En juin 2008, je fus nommée à la résidence Notre-Dame-de-Recouvrance, à Vanier. La vie se chargeait

de me préparer à vivre ce que j'étais appelée à vivre. Depuis 2018, je suis infirmière à la résidence Saint-Charles, à Québec.

Je remercie ma congrégation des expériences qu'elle m'a permis de vivre. J'ai eu le bonheur de participer à deux chapitres et d'assumer un mandat de deux ans à la Corporation Bon-Pasteur et de six ans comme membre d'un conseil de province. C'est tout un vécu d'appartenance à la Congrégation des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec.

LE DON DE SOI

Dans la congrégation, ce n'est pas fréquent qu'une sœur fasse un don d'organes. À mon décès, je désire le faire et je voudrais aussi donner mon corps à la science pour la durée d'un an. Après, mes cendres seront déposées au cimetière de la communauté.

Ce qui m'incite à le faire, c'est que mon neveu Denis Lussier, qui souffre de fibrose kystique, a bénéficié de la greffe de deux poumons le 25 octobre 2003. Aujourd'hui âgé de 39 ans, il est marié, père de trois filles et travailleur autonome. Sa confiance en la Vie est inébranlable. Pour Denis, la Vie est ce qu'il y a de plus précieux.

J'ai écrit ma biographie en 2011. J'étais à notre Résidence Notre-Dame-de-Recouvrance à Vanier, Québec. Cette résidence a fermé en 2018 et depuis, je suis toujours infirmière à la Résidence Saint-Charles, Québec.

Sœur Claudette Lussier, s.c.i.m.



Sœur Claudette Lussier - École des infirmières, Jérémie (Haïti), 1993-1999

Rassemblement 2024

Mission accomplie...

Notre président Marcel Lussier avait promis un rassemblement mémorable aux familles Lussier et il a tenu parole! Les 10 et 11 août derniers, l'Association des familles Lussier a accueilli pas moins de 230 personnes au vignoble Domaine du Fleuve à Varennes. Nul doute, les descendants et descendantes de Jacques Lussier et de l'une ou l'autre de ses deux épouses, Charlotte Lamarche ou Catherine Clérice, ne l'oublieront pas de sitôt!



Le circuit patrimonial



Nos guides : Louise Jodoin, Luc Charron, Jacques Dalpé, Michelle Dalpé, Michelle Turcotte-Roy et Marcel Lussier.



Le manoir Lussier construit vers 1768, rue Sainte-Anne à Varennes.



La visite se poursuit devant le manoir Albert-Lussier, rue Sainte-Anne.



Visite de la chapelle Sainte-Anne et des manoirs Lussier, rue Sainte-Anne.



Michelle Turcotte-Roy, nous décrit l'architecture extérieure de la chapelle.



Le manoir Lussier habité entre-autres par Félix Lussier seigneur et par son épouse Angélique Hainault-Deschamps.

LA JOURNÉE DU SAMEDI

Des guides costumés ont accompagné plusieurs groupes pour une visite guidée dans Varennes. Au cœur du village, la vue extérieure de deux manoirs seigneuriaux ayant appartenu à des seigneurs Lussier en a ébloui plusieurs. Puis, les participants ont été chaleureusement accueillis par les propriétaires actuels de deux superbes maisons ancestrales ayant appartenu à des Lussier sur le chemin du Petit-Bois. En compagnie de leurs hôtes, Joanne Lalumière, Yvon Lemaire, Claude Belliard et Louise Bouchard, ils ont eu la chance de visiter l'intérieur et l'extérieur de ces deux joyaux du patrimoine architectural de Varennes.



Le début de la visite à la sortie de l'autobus rue Sainte-Anne à Varennes.



Claude Belliard explique la différence entre la mesure du pied français et du pied anglais à notre guide.



Joanne Lalumière, propriétaire, nous entretient sur l'intérieur de sa maison.



Arrivée à la maison Joseph-Lussier. (Aujourd'hui, Belliard-Bouchard)



La maison Paul-Lussier. (Aujourd'hui, Lemaire-Lalumière)



Notre guide, nous renseigne sur l'arrière de la maison Joseph-Lussier.

La croisière



La grande famille Lussier.



La météo était des plus clémentes pour la découvertes des terres ancestrales des Lussier.



Pourquoi pas sur le pont afin d'apprécier les magnifiques paysages. Au centre de la photo Maryse Lussier.



Le bateau de croisière l'Archipel de la compagnie Narvak sur le fleuve Saint-Laurent.



Les rencontres entre cousins et cousines Lussier.

Après un succulent dîner BBQ servi au vignoble, c'est sur le fleuve Saint-Laurent que s'est poursuivi leur périple. Francis Marcil, un guide expérimenté, leur a fait découvrir de nombreux endroits habités autrefois par leurs ancêtres Lussier entre Varennes et Verchères, notamment l'île à L'Huissier, située à l'extrémité sud-ouest de l'île Marie. Jacques Lussier et sa seconde épouse Catherine Clérice y avaient établi leur demeure vers 1703. Des fouilles archéologiques y ont par ailleurs été réalisées récemment.



Les joyeux larons... Pierre Lucier et son épouse, puis Pierre Jobin et Michèle Lucier.



Vue de l'intérieur de la cabine.



Les grandes conversations et le rappel du passé...



La grande famille Lussier, le partage et les retrouvailles pour certains.



Notre guide-animateur, Francis Marcil.

Le souper champêtre



Guylaine Guay, animatrice de la soirée.



Les rencontres entre cousins et cousines se poursuivent.



Le dôme sous l'éclairage nocturne.



Martine Gouin, Marie-Claude Lavoie, Louis Thomas et Chantale Dion.
La dynamique équipe du vignoble Domaine du Fleuve.



Jacques Dalpé et son épouse, deux bénévoles précieux!



La grande conférence de Marcel Lussier sur la vie de ses ancêtres Lussier.

De retour au vignoble, les participants ont pu profiter d'une pause pour se procurer des livres et des objets promotionnels ou pour discuter de généalogie avec Paul-Émile Richard, qui gère la base de données généalogiques des familles Lussier.

Sous un gigantesque dôme mis en place pour l'événement, Marcel Lussier a dévoilé des éléments inédits de l'histoire de notre ancêtre Jacques Lussier. Il en a profité pour présenter le livre *La famille parisienne et varennoise de Jacques Lhuissier / Lussier*, dont le lancement officiel a eu lieu au courant du mois de septembre. Ensuite, un succulent repas quatre services a été servi aux convives.



Une ambiance des plus agréable.



Marcel Lussier, président de l'Association des familles Lussier.



Une salle attentive au conférencier.



Une salle remplie de convives avant le souper champêtre.



Le dôme rempli de ses convives dans toute sa splendeur.



Pierre Lucier très attentif au discours.

Le spectacle



Le duo Emmanuelle Boucher et Breen Leboeuf.



L'unique MARJO.



Un moment intense avec MARJO et Breen Leboeuf.



La remarquable violoncelliste, Catherine Ledoux.



L'incomparable MARJO qui a soulevé la salle à plusieurs reprises.



L'intemporel et authentique Breen Leboeuf.

Puis, place au spectacle! C'est sous le dôme, dans une ambiance des plus festives, que se sont présentés sur scène Marjo, Breen Leboeuf, Emmanuelle Boucher et son band ainsi que Mégane Lebel. Un spectacle des plus enlevants animé par Guylaine Guay et réalisé en collaboration par la compagnie MoonSun Musik et Pierre Bibeau. L'ampleur du dôme, l'éclairage, le son et la présence d'artistes des plus talentueux ont comblé le public, dont bon nombre ont pris d'assaut le plancher de danse.



Mégane Lebel a su enflammer le public.



Du band d'Emmanuelle Boucher, Yanni Aumont.



Emmanuelle Boucher et son Band rayonnent sur la scène.



Emmanuelle Boucher, Breen Leboeuf et Mégane Lebel.



Philip Saucier, musicien du band d'Emmanuelle Boucher.



Emmanuelle Boucher, un moment suspendu.

UN PEU D'HISTOIRE...

Il y a 350 ans cette année, le 22 août 1674, René Gaultier, seigneur de la seigneurie de Varennes, concédait une terre à Jacques Lussier, ancêtre de tous les Lussier/Lucier/Lucia d'Amérique. Cette concession était située à environ 12 arpents des limites des seigneuries de Varennes et de Boucherville, tout près du vignoble Domaine du Fleuve.

Depuis longtemps, Marcel Lussier rêvait d'organiser un grand rassemblement des descendants de Jacques Lussier à Varennes. Au printemps 2022, les astres se sont alignés pour lui permettre de réaliser cette grande fête familiale : une association des familles Lussier a été fondée et, rapidement, l'organisation d'un grand rassemblement pour l'été 2024 s'est mise en branle.

La grande famille Lussier



350e



© Photos Simon Lanciault photographe

Les conférences



Marcel Lussier conférencier, et son petit-fils Gabriel Lussier, personnifiant un coureur des bois.



Les invités à la reconstitution du mariage de Jacques Lussier et de Catherine Clérice.



Violette Vidal et Gina Vincelli, archéologues de la firme Artefactuel, démontrant des artefacts trouvés sur l'île à L'Huissier sous le regard d'un public attentif.



Marcel Fournier, conférencier et historien, nous parle des pionniers de la ville de Paris.



Benoit Grenier, conférencier et historien, nous entretient du régime seigneurial.

LA JOURNÉE DU DIMANCHE

Après une bonne nuit de sommeil, les participants ont eu l'occasion d'assister à trois conférences en avant-midi : *La contribution des pionniers de la ville de Paris au peuplement du Canada (1617-1850)* par Marcel Fournier; *400 ans d'histoire seigneuriale au Québec (1624-2024)* par Benoit Grenier : et *Rapport sur les fouilles archéologiques à l'île à L'Huissier* par Gina Vincelli et Violette Vidal.



Gina Vincelli et Violette Vidal échantent sur les découvertes archéologiques de l'île L'Huissier.



Le clan Lussier.

Le mariage



Carole-Anne Lécuyer et Tomy St-Hilaire, nos nouveaux mariés.



Les personnes présentes à la reconstitution du mariage de Jacques Lussier et de Catherine Clérice, le 11 août 2024.

En après-midi, la reconstitution du mariage de Jacques Lussier et de Catherine Clérice par le Groupe d'histoire vivante des Filles du Roy Montréal/Montérégie a fait vivre beaucoup d'émotions aux nombreux témoins qui prenaient place dans l'assistance. Ce sont près d'une trentaine de figurants costumés qui se sont présentés sur scène pour nous faire revivre ce moment unique de notre histoire.

Catherine Clérice, personnifiée par Martine Laverdure, a profité de l'occasion pour nous raconter son histoire et celle de sa famille. À plus d'une occasion, nous avons eu la larme à l'œil en réalisant toutes les misères auxquelles nos ancêtres ont dû faire face pour venir s'établir en Nouvelle-France au XVII^e siècle. Une mise en scène des plus réussies!



Un témoin proche de Jacques Lussier, signe à la lecture du contrat de mariage chez le notaire.



Le mariage



Les invités au mariage, tous conquis par la beauté de la scène.



Louise Poulin, animatrice chevronnée du mariage.



Tomy St-Hilaire alias Jacques Lussier et Carole-Anne Lécuyer alias Catherine Clérice, nos jeunes mariés.



Gabriel Lussier, le servent de messe.



Patrick Lussier, le légendaire crieur public en prélude au mariage.



Alain Deschamps personnifiant le notaire Romain Becquet.



Martine Laverdure incarne Catherine Clérice, à un âge avancé, la Fille du Roy épouse de Jacques Lussier.



La mémorable bénédiction du prêtre Vincent Grenier alias le curé Henri de Bernières, premier curé en titre de Québec.



Le chœur La Portée des Filles du Roy, sous la direction de Céline Clément.



France Tremblay, alias Anne Gasnier, témoin lors de la signature devant le notaire Romain Becquet (Alain Deschamps) sous le regard de nos futurs mariés.

Le Rassemblement 2024



Paul et Louis Thomas, père et fils, co-proprétaires du vignoble.



L'ambiance festive des repas du midi.



Louis Thomas, vigneron, au Domaine du Fleuve, rencontre les invités.



Conrad Lussier et ses cousines au grand rendez-vous.



Prêt pour le départ de la croisière au quai de Varennes.



Catherine Thomas et Joëlle Armand, tout sourire, au vignoble Domaine du Fleuve à Varennes.

Quoi de mieux qu'une envolée de colombes suivie d'un cocktail pour clore cette incroyable fin de semaine !

Merci à monsieur Marcel Lussier de nous avoir permis de vivre un rassemblement de familles d'une telle envergure. Nul doute que tous s'en souviendront longtemps !



Nadine Lussier et Chantal Lussier. La bonne humeur et les sourires sont au rendez-vous sous un soleil radieux.



Le notaire ainsi que les témoins au mariage de Jacques Lussier.



Des bénévoles se préparent à accueillir la famille Lussier.



Notre hôte Marcel Lussier en grande discussion avec la famille.



L'aménagement des plus accueillants à l'avant du dôme pour les repas du midi.



La romanière France Lussier et son conjoint.

L'aventure, c'est l'aventure !



La construction du dôme dura près d'une semaine.



La levée de terre du dôme à la brunante.



Le site du vignoble Domaine du Fleuve situé à Varennes.



Le grand rassemblement des familles Lussier s'est tenu à quelques pas de la terre de l'ancêtre Jacques Lussier, concession qu'il a obtenue en 1674 et 1689.



Jocelyne Doyon et Michèle L. Vachon, organisatrices de l'événement des 10 et 11 août 2024.



Le petit train ou navette sur le site du vignoble Domaine du Fleuve.



Présentation des tableaux généalogiques par Paul-Émile Richard et Marcia Léger, puis exposition d'objets ayant appartenu à la famille Lussier.



Les ancêtres Lussier : Félix Lussier, seigneur, Angélique Hainault-Deschamps, Julie Lussier et François Lucie.

Loi des 12 enfants, 1890-1905



FAMILLE DE DAMASE LUSSIER (22 MARS 1844 / 30 MAI 1925) ET VITALINE GENDREAU (2 FÉVRIER 1845 / 6 JUILLET 1925)
VERS 1925, EUCLIDE EST ABSENT
VALMORE, OVILA, CLÉMENT, PHILIAS, JEAN-BAPTISTE, HOSANNA (27 JUIN 1865 / 11 AOÛT 1954)
ALPHONSE (1^{er} FÉVRIER 1879 / 8 MAI 1977), VIRGINIA, ALEXINA, DÉLIA (20 AOÛT 1880 / 1^{er} OCTOBRE 1961), MAJORIC, ODILAS.

par Yves Petit



Basile Fourchu (Gérard Paradis) dans *Les Belles Histoires des pays d'en haut*.

HISTORIQUE

Vous rappelez-vous avoir vu cet épisode du téléroman *Les Belles Histoires des pays d'en haut* de Claude-Henri Grignon dans lequel le colon Basile Fourchu (joué par le comédien Gérard Paradis), père de 13 enfants vivants, recevait du gouvernement une «terre en bois deboute»?

Basile Fourchu s'était pourvu des dispositions de la loi dite des douze enfants. Cette loi a été sanctionnée par le gouvernement d'Honoré Mercier le 2 avril 1890. Son nom officiel est *Acte portant privilège aux pères ou mères de famille ayant douze enfants vivants*.

Cette loi accordait, sur demande, un lot de 100 acres et/ou un montant de 50 \$ (l'équivalent de $\pm 1\,700$ \$ aujourd'hui) au père ou à la mère d'une famille de 12 enfants vivants. Elle avait pour but, selon les mots d'Honoré Mercier, «à l'exemple de tous les siècles, de donner des marques de considération à la fécondité du lien sacré du mariage». On trouvera le libellé de cette loi en annexe du présent article.

Honoré Mercier a probablement été influencé par le roi Louis XIV, qui avait décrété au 17^e siècle, afin d'encourager la natalité en Nouvelle-France, que les familles de 10 enfants ou plus pouvaient recevoir une pension annuelle de 300 livres. Cette pension était portée à 400 livres si le nombre d'enfants atteignait 12. En 1700, 300 livres équivalaient à environ 8000 \$ CA d'aujourd'hui, ce qui était un montant substantiel, surtout que c'était une rente annuelle.

De la seconde moitié du 19^e siècle au début du 20^e siècle, il y a eu un fort exode des familles vers les États-Unis. La loi des douze enfants avait sûrement comme objectif de freiner quelque peu ces nombreux départs.

EXIGENCES REQUISES DE LA PART DU REQUÉRANT

Pour se prévaloir des dispositions de la loi de 1890, tout père ou toute mère de famille admissible devait présenter une requête au secrétaire de la province, accompagnée de son acte de mariage, d'un extrait de naissance de chacun de ses enfants ainsi que d'un certificat devant un juge de paix qui constaterait le nombre d'enfants et leurs noms.

Après examen de la requête et des certificats, le secrétaire de la province faisait rapport au lieutenant-gouverneur en conseil. Si ce dernier acquiesçait à la demande, un arrêté était passé à cet effet et une copie en était transmise au commissaire des terres de la Couronne, alors chargé de concéder au requérant les 100 acres qu'il avait choisis.

Ainsi, faire affaire avec le gouvernement exigeait du requérant qu'il affronte la bureaucratie ainsi que les nombreux formulaires et exigences qui accompagnent toute demande au gouvernement... Cela n'a pas changé!

Reconnaissant la lourdeur administrative exigée du requérant, le législateur a rapidement changé la loi. Le 30 décembre 1890 (54 Vict., chap. 19), le législateur a modifié certaines dispositions. Ainsi, le ministre du culte de l'endroit où résidait le requérant pouvait désormais fournir un certificat attestant de l'exactitude des faits allégués par ce dernier. De plus, l'acte de naissance de chacun des enfants n'était plus requis et la requête était désormais adressée au commissaire de l'Agriculture et de la Colonisation.

RECHERCHES DANS LA BANQUE DE DONNÉES DE BANQ

Vous pouvez facilement consulter la banque de données de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour trouver, parmi les 4 977 familles qui ont bénéficié de la loi des douze enfants, s'il y a de vos ancêtres qui ont reçu soit une terre de 100 acres, soit un montant de 50 \$, soit les deux. Il s'agit d'entrer le texte suivant dans votre moteur de recherche favori – demandes d'octrois gratuits de terres aux familles de 12 enfants et plus. Le premier lien qui apparaîtra sera celui de la BAnQ.

44

Ouvrez ce lien, https://www2.banq.qc.ca/archives/genealogie_histoire_familiale/ressources/bd_recherche.html?id=FAMILLE

Vous pourrez ensuite entrer un nom de famille quelconque dans la case « Nom 1 » pour afficher la liste complète des personnes portant ce patronyme qui ont eu droit à une terre gratuite et/ou à un montant de 50 \$.

The image shows a web interface for searching genealogy records. At the top, there are navigation links: « Généalogie » and « Bases de données ». The main heading is « Bases de données en généalogie ». Below this, there is a specific search title: « Recherche avancée - Demandes d'octrois gratuits de terre aux familles de 12 enfants et plus vivants, 1890-1905 (2003) ». The search form consists of several input fields: « Nom 1 », « Prénom 1 », « Sexe nom 1 », « Nom 2 », « Prénom 2 », « Sexe 2 », « Autres conjoints », « Localité », « Comté », « Octrois gratuits (Terre et / ou prime) », « Source », « Numéro du dossier », and « Remarques ». Each field has a corresponding empty text box. At the bottom of the form is a « Chercher » button.

RÉSULTATS DE RECHERCHE POUR LE PATRONYME LUSSIER

Pour le nom de famille Lussier, on obtient 16 résultats, dont celui de Damase Lussier et de Vitaline Gendreau, mes arrière-grands-parents maternels :

1. Cyrille Lussier & Hermine Girard
2. Augustin Lussier & Marie-Archange Godreau
3. Denis Lussier & Delvina alias Delima Dalpé dit Parisault (Parizeau)
4. Charles Lussier & Marie-Zéphirine-Délia Hébert
5. **Damase Lussier & Vitaline Gaudreau**
6. Joseph Lussier & Euphémie Martin
7. Wilfrid Lussier & Alphérine Bourdeau
8. Toussaint Lussier & Elisa Veilleux
9. Nectaire Lussier & Eliza Beauregard
10. David Lussier & Louise Desmarais
11. Joseph Lussier & Caroline Tavernier
12. Narcisse Lussier & Marie Tanguay
13. Julien Lussier & Marie-Céline Veyrard
14. Sophie Lussier & Christophe Collet
15. Lucie Lussier & Norbert Desjardins
16. Valérie Lussier & Théodule Bussière

DOSSIER DE DAMASE LUSSIER ET DE VITALINE GENDREAU

Les informations de BANQ mentionnent que Damase Lussier et Vitaline Gendreau (et non Gaudreau) ont eu droit à la terre de 100 acres et au montant de 50 \$:

Détails

- Nom 1 : **Lussier**
- Prénom 1 : **Damase**
- Sexe nom 1 : **Homme**
- Nom 2 : **Gaudreau**
- Prénom 2 : **Vitaline**
- Sexe 2 : **Femme**
- Autres conjoints :
- Localité : **Saint-Joseph-d'Ely**
- Comté : **Shefford**
- Octrois gratuits (Terre et/ou prime) : **Ham-Sud (Wolfe), rang 1, lot 13 et prime de 50 \$**
- Source : Archives nationales à Québec, E9,S101,SS4 Octrois gratuits (Dossiers) (disponibles sur papier seulement) (1984-11-011/177) et E21,S64,SS10,SSS3 Octrois gratuits (Registre 4 [disponible sur microfilm] : 2941 à 4264) (1984-10-010/377)
- Numéro du dossier : **3634**

Remarques :

Pour obtenir les documents reliés au dossier 3634, soit celui de Damase et de Vitaline, il faut aller sur place au Centre de BANQ à Québec, dans le fonds du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Voici les différents documents qui se trouvent dans ce dossier 3634. Ils sont listés chronologiquement selon la date mentionnée sur ces documents :

16950/04

A l'Hon. Ministre des
Terres, Mines et Pêcheries,
de la Province de Québec.



La requête de Damase Lussier, cultivateur de la paroisse de
St. Joseph à Ely, dans le canton d'Ely dans le comté de
Shefford
Expose respectueusement :

Que le douzième jour de Septembre 1864, et
a contracté mariage avec Vitaline Gendreau

tel qu'il appert au certificat de mariage produit avec la présente _____

Que de ce mariage sont nés douze enfants dont sept
sont vivants, tel qu'il appert aux documents aussi produits avec la présente requête.

Qu'en vertu de l'acte de la Législature de la Province de Québec, 55-56 Viet., chap. XIX,
intitulé : Acte autorisant des octrois gratuits aux pères et mères de douze enfants tel
qu'amendé par la 58 Vic., chap. XVII, intitulé : Loi amendant la Loi des 12 enfants votre
requérant a droit à cent acres des terres publiques, propres à la culture.

C'est pourquoi, votre requérant conclut à ce qu'il plaise à l'Honorable Ministre des
Terres, Mines et Pêcheries de vouloir prendre en considération la présente requête et les pièces
qui l'accompagnent, afin que les cent acres de terre auxquels il a droit, en vertu des actes précé-
dents, lui soient accordés.

Et votre requérant ne cessera de prier.

EN FOI DE QUOI, j'ai fait ma voix à Ely, le treizième
juin jour de août 1904

Damase Lussier
maître

Certificat du curé :

Je, soussigné prêtre curé, résidant à Ely
certifie que les faits allégués ci-dessus par le requérant sont exacts.

S. Theopiles Carrière
curé

N. B. — Le requérant devra annexer à la requête ci-dessus son affidavit, son extrait de mariage et faire signer le présent certificat au curé, ou au ministre du culte de l'endroit où il réside.

Document 1 – Attestation du curé de Racine, 13 août 1904

Ce document adressé au ministre des Terres, Mines et Pêcheries confirme que Damase Lussier et Vitaline Gendreau ont bel et bien 12 enfants vivants.

FORMULE A.

Certificat des père (ou mère) de famille à l'effet (qu'il) ou qu'elle a douze enfants vivants,

Je *Damase Lussier, cultivateur*
des cantons d'Écy, dans le Comté de
Shefford, _____ certifié,
en présence de *Octave Bissonnette* _____

_____, Juge de
Paix pour le district de *Shefford*, _____

que j'ai
douze enfants vivants issus de mon légitime mariage avec *Victoire Gu-*
dreau _____ mon _____ épouse

(ou mon épouse) lesquels enfants se nomment comme suit, savoir :

Jean Baptiste Lussier, Marie Lussier, Phi-
lias Lussier, Louis Clément
Lussier, Joseph-Avila Lussier,
Joseph-Eugène Lussier, Joseph-
Alexandre Lussier, Marie-Emma-
Sélie Lussier, Marie-Virginie Lussier,
Joseph-Salvator Lussier, Joseph-Walfrid-
Armand Lussier et Joseph-Kajarique Lussier.
(Signature)

Assermenté devant moi à

Écy

le *treizième* jour

de *sept-huit mille*
cent quatre-vingt

Damase Lussier
marqué

Père (ou) mère de famille.

(Signature)

Octave Bissonnette Juge de Paix (ou) Commissaire de la Cour Supérieure

Document 2 – Formule A, Attestation du juge de paix, 13 août 1904

Ce document, signé par Damase Lussier, est une confirmation assermentée devant le juge de paix Octave Bissonnette que le couple a 12 enfants vivants. Ceux-ci sont d'ailleurs énumérés.

P. J. S. Peltier,

Notaire.

Secrétaire-Trésorier des Corporations Municipales et Locales.

16950/04



Valcourt, (Ely), 15 août 1904

M. l'Honorable Ministre
des Terres, Mines & Pêcheries
de la Province de Québec

Québec,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de M. Damase Lussier et les certificats y annexés.

Vous êtes prié d'adresser à "Monsieur P. S." toute correspondance que vous ayez à faire avec M. Lussier, ou à moi-même si vous le préférez, et, alors je lui en donnerai communication immédiate.

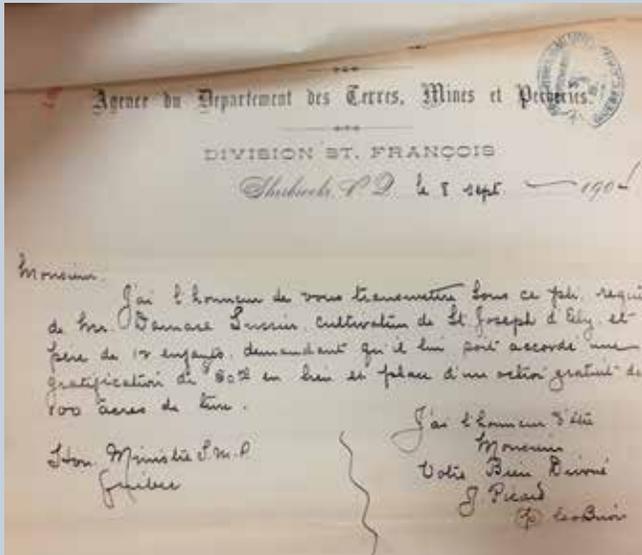
J'ai l'honneur d'être
Honorable Monsieur
Votre humble serviteur
P. J. S. Peltier

L. Choquet-Carrière *Pro*
Cur.

S. B. - Le notaire devra annexer à la requête et dans ses effets, son extrait de mariage et faire signer le présent certificat au noté, en tant qu'il s'agit d'un acte de l'ordre ou d'un acte.

Document 3 – Lettre du notaire Peltier de Valcourt au ministre des Terres, Mines et Pêcheries, 15 août 1904

Cette lettre dit que le notaire Peltier transmet au ministre les documents requis et aussi qu'il s'offre pour être la courroie de transmission pour la correspondance entre le gouvernement et Damase Lussier.



Document 4 – Lettre de l'Agence du Département des Terres, Mines et Pêcheries, 8 septembre 1904

Cette lettre de J. Picard de l'Agence du Département des Terres, Mines et Pêcheries à Sherbrooke, adressée au ministre des Terres, Mines et Pêcheries, mentionne que Damase Lussier désire obtenir les 50 \$ en lieu et place du lot de 100 acres.



Document 6 – Formule C, demande de Damase Lussier, par le biais du notaire Peltier, afin d'obtenir le lot de 100 acres et le montant de 50 \$, 9 novembre 1904

Ce document est quelque peu confondant puisque l'article 3 mentionne : Je choisis ce lot dans le but d'obtenir le paiement de la prime de cinquante piastres qui m'est accordée par la Loi des douze enfants.

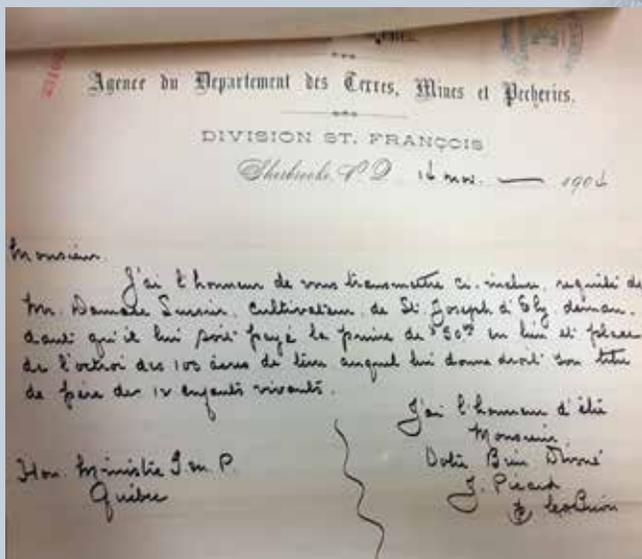
Cependant les documents 5 et 7 ainsi que la banque de données de BANQ mentionnent bien que Damase Lussier a reçu le lot de 100 acres et le montant de 50 \$.

Mon hypothèse est que, puisque le lot de Ham-Sud accordé à Damase Lussier est à ±75 kilomètres de Racine, soit à une bonne journée de route en voiture à cheval, le gouvernement a décidé de lui accorder, en plus du lot de 100 acres, le montant de 50 \$, ce qui lui était assurément plus utile sur-le-champ qu'un lot loin de son lieu de résidence.



Document 5 – Lettre en anglais du sous-ministre des Terres, Mines et Pêcheries à Arthabaska Water Power Co., 21 septembre 1904.

Cette lettre demande à cette compagnie de céder le lot no 13 du Rang 1 à Ham-Sud et de remettre 50 \$ au Ministère. Je ne comprends pas la «mécanique» de cette transaction, mais c'est ce qui s'est produit.



Document 7 – Lettre du ministre des Terres, Mines et Pêcheries confirmant l'octroi du montant de 50 \$ à Damase Lussier en lieu et place du lot de 100 acres, 14 novembre 1904.

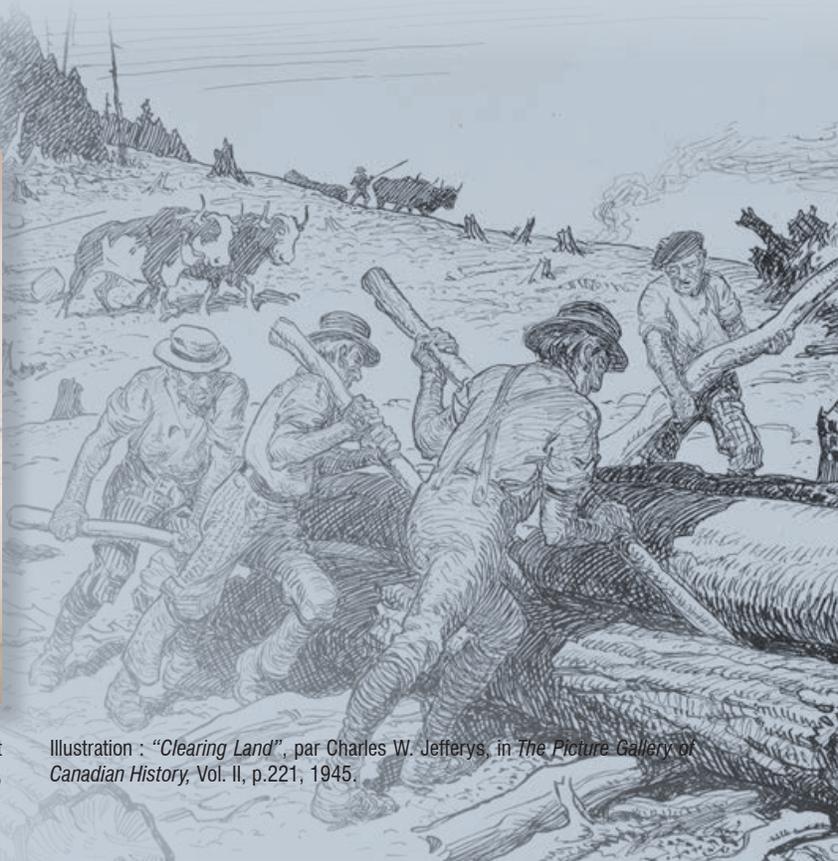


Illustration : "Clearing Land", par Charles W. Jefferys, in *The Picture Gallery of Canadian History*, Vol. II, p.221, 1945.

SUCCÈS DE LA LOI

Honoré Mercier, qui fut premier ministre du Québec du 29 janvier 1887 au 21 décembre 1891, se réjouissait du succès de ce programme. Il écrivait, le 23 septembre 1890 :

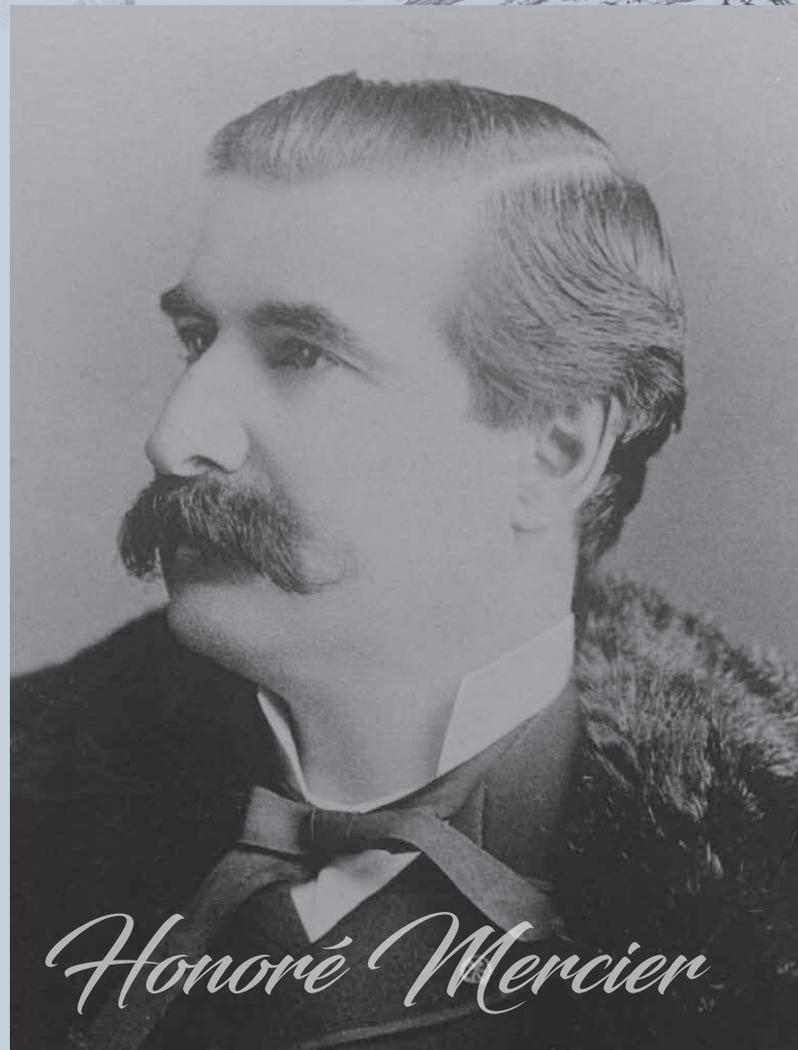
La popularité de la loi accordant un lot aux pères et mères de douze enfants vivants a dépassé l'attente des plus enthousiastes et les demandes pour l'obtention de ces lots sont très considérables.

50

Il y en a déjà 1 009, et les enfants pour lesquels elles sont faites sont au nombre de 12 447.

La province va être divisée en districts de chaque côté du fleuve, de manière à réunir en groupes, autant que possible, ceux dont les familles se connaissent. Ces groupes pourront, plus tard, former des paroisses où vivront, dans la prospérité, les enfants de ceux qui auront, les premiers, reçu les bienfaits de cette loi.

Un amendement est devenu nécessaire pour abolir l'obligation de fournir les extraits de naissance de chaque enfant, cette formalité exigeant une dépense relativement considérable. Je me permettrai de suggérer à tous les requérants d'imiter l'exemple de quelques-uns d'entre eux d'envoyer au département la photographie de la famille. Toutes ces photographies réunies feraient une jolie collection qui ornerait avantageusement notre bibliothèque.



Honoré Mercier

Honoré Mercier vers 1880, député du comté de Saint-Hyacinthe. Photo Collection du Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe CH001.



Damase Lussier et Vitaline Gendreau vers 1910. Archives Yves Petit.

BILAN

Entre 1890 et 1905, des 5413 familles ayant 12 enfants vivants officiellement reconnues, 4977 recevront un lot ou une prime en vertu de la loi des douze enfants. Malgré certains problèmes d'application, cette loi a particulièrement profité à ceux qui n'étaient pas propriétaires de leur terre, c'est-à-dire les porteurs de billet de location et les squatteurs, à qui on ne pouvait refuser de leur accorder la terre qu'ils occupaient déjà.

Quant au lot de Ham-Sud accordé à Damase et Vitaline, je ne sais pas ce qu'il en est advenu. Possiblement qu'il a été cédé en héritage à une des enfants mais je n'ai pas de souvenir que ma mère, Bibiane Lussier, fille d'Alphonse, nous en ait parlé.

1890. *Privilège aux pères ou mères de familles.* Chap. 26. 55

CHAP. XXVI.

Acte portant privilège aux pères ou mères de famille ayant douze enfants vivants.

[Sanctionné le 2 avril, 1890.]

ATTENDU qu'il convient, à l'exemple de tous les siècles, Preamble. de donner des marques de considération à la fécondité du lien sacré du mariage; En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

I. La section suivante est ajoutée au chapitre septième Sec. aj. au ch. 7 du tit. 4, S. R. P. Q. du titre quatrième des Statuts refondus de la Province de Québec.

" SECTION XIII.

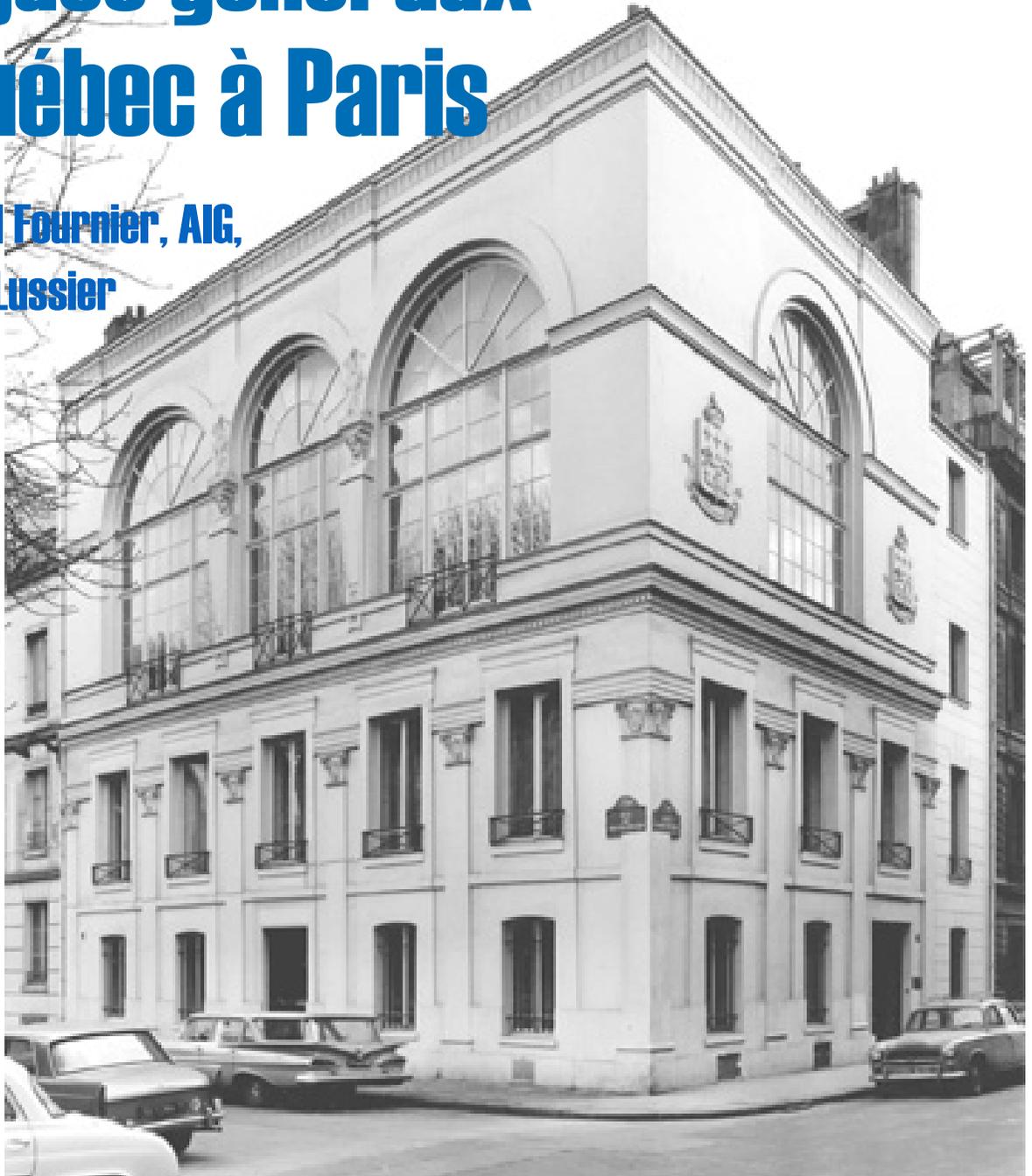
" DU PRIVILÈGE DES PÈRES OU MÈRES DE FAMILLES AYANT DOUZE ENFANTS VIVANTS.

" **1748a.** Tout père ou mère de famille né ou naturalisé Terres accordées aux pères ou mères ayant 12 enfants vivants. et domicilié en cette province, qui a douze enfants vivants nés en légitime mariage, a droit, suivant son choix, à cent acres de terres publiques, aux conditions de concession et d'établissement voulues par la loi des terres.

Extrait du règlement de loi.
Privilège aux pères ou mères de familles. Chap. 26.
Bibliothèque de l'Assemblée nationale
<https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca>

Charles Lussier, Michel Lucier, délégués généraux du Québec à Paris

par Marcel Fournier, AIG,
et Marcel Lussier



L'édifice de la Délégation générale du Québec à Paris 1961-1964. Photo : Hallery. Fonds documentaire de la Délégation générale du Québec à Paris. (Source : Wikipédia)

CHARLES LUSSIER, 1^{er} DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU QUÉBEC À PARIS

Par Marcel Fournier

LA REPRÉSENTATION DU QUÉBEC À PARIS

En 1882, Hector Fabre est le représentant du Québec en France à titre d'agent général de la province à Paris. Quelques mois plus tard, Fabre est également nommé représentant du Canada par le gouvernement fédéral. Dès lors, il devient le tout premier diplomate québécois et canadien à être nommé en France.

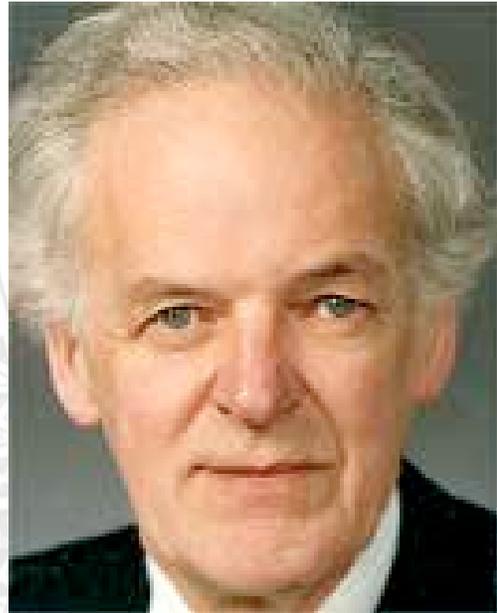
Au cours de son séjour à Paris, plusieurs mandats sont confiés à Hector Fabre, dont celui de favoriser l'immigration de Français au Canada. Il quitte ses fonctions en 1911, puis est remplacé par Philippe Roy, qui est prié de consacrer ses efforts uniquement aux intérêts canadiens.

Il faudra attendre 1961 avant qu'un représentant officiel du Québec soit nommé afin d'officialiser l'action diplomatique du Québec en France, avec l'inauguration de la Délégation générale du Québec à Paris.

LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À PARIS

En 1960, en pleine Révolution tranquille, le Québec est invité par la France à prévoir l'établissement d'une maison du Québec à Paris. Le projet se concrétise le 5 octobre 1961 par l'ouverture de la Délégation générale du Québec à Paris dans un majestueux hôtel particulier situé au 19, rue Barbet-de-Jouy, quartier des Invalides, dans le 7^e arrondissement. L'édifice avait été acquis par décret ministériel le 28 mars 1961 pour une somme de 280 000 \$ auprès de Joachim Charles Napoléon Murat, prince de Pontecorvo.

La représentation du Québec conservera son édifice du 7^e arrondissement jusqu'en 1964, année du déménagement de la Délégation dans un bel édifice situé au 6, rue Pergolèse dans le 16^e arrondissement.



Source : <https://www.legacy.com/us/obituaries/legacyre-members/charles-lussier-obituary?id=39733683>

Charles-Aimé Lussier est né le 18 août 1920 dans le quartier Saint-Henri, à Montréal. Il est le fils de Joseph-Irénée, vendeur, et de Marie-Louise Patenaude.

Après sa scolarisation au Collège Brébeuf, il fait des études supérieures en droit à l'Université McGill et à l'Université de Montréal. Il est admis au Barreau de Montréal en 1945.

Le 19 avril 1953, il épouse, à l'église du quartier Notre-Dame-des-Neiges à Montréal, Monique Lortie, née à Paris le 6 janvier 1929. Elle est la fille de Léon Lortie et de Rhéa Labrosse.

Charles Lussier exerce sa profession d'avocat à Montréal jusqu'en 1957, année où il est nommé directeur de la Maison des étudiants canadiens à Paris.

En 1961, le premier ministre Jean Lesage le nomme délégué général du Québec à Paris. Charles Lussier occupera cette haute fonction diplomatique jusqu'en 1965, année où il est remplacé par Jean Chapdelaine.

De retour au Canada, Charles Lussier occupe de nombreuses fonctions au service du gouvernement du Canada, au pays et à l'étranger. En 1976, il est nommé directeur du Conseil des arts du Canada. Le 1^{er} janvier 1982, il est nommé greffier du Sénat à Ottawa.

Il prend sa retraite en mai 1989 et réside au 110, Rideau Terrace, à Ottawa. Il décède à l'hôpital Montfort d'Ottawa le 30 juin 2006, entouré de sa famille. Il laisse dans le deuil son épouse Monique et leurs quatre enfants.

ASCENDANCE GÉNÉALOGIQUE DE CHARLES-AIMÉ LUSSIER

Jacques Lussier et Catherine Clérice (Pierre et Marie Lefebvre)
m. le 12 octobre 1671 à Québec (Notre-Dame)

Jacques Lussier et Marie Sénécal (Nicolas et Marie Lapré)
m. le 10 juillet 1702 à Varennes (Sainte-Anne)

Louis Lussier et Marie-Anne Meunier (Jacques et Geneviève Lapré)
m. le 1^{er} décembre 1741 à Boucherville (Sainte-Famille)

Amable Lussier et Marie-Josèphe Berger (Jean-Baptiste et Catherine Leriche)
m. le 2 octobre 1780 à Boucherville (Sainte-Famille)

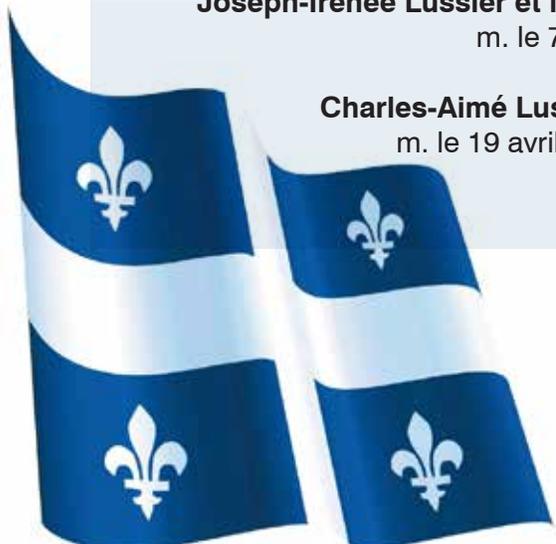
Joseph Lussier et Marie-Anne Normandin (Pierre et Angélique Monet)
m. le 21 janvier 1805 à Saint-Philippe-de-La Prairie

Vital Lussier et Marceline Surprenant (Raphael et Euphrosine Marchand)
m. le 30 octobre 1848 à La Prairie (La Nativité)

Vital Lussier et Marie Bolduc (Pierre et Florence Fortin)
m. le 15 octobre 1872 à Saint-Philippe-de-La Prairie

Joseph-Irénée Lussier et Marie-Louise Patenaude (Cléophas et Onésime Bouchard)
m. le 7 février 1898 à Montréal (Saint-Henri)

Charles-Aimé Lussier et Monique Lortie (Léon et Rhéa Labrosse)
m. le 19 avril 1953 à Montréal (Notre-Dame-des-Neiges)



MICHEL LUCIER, 14^e DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU QUÉBEC À PARIS (1997-2000) Par Marcel Lussier



Michel Lucier, Facebook personnel.

La délégation générale du Québec a ouvert ses portes à Paris, le 5 octobre 1961, suite à une importante rencontre (en 1960) entre Georges-Émile Lapalme alors ministre de la Justice du gouvernement de Jean Lesage et André Malraux ministre d'État chargé des *Affaires culturelles de France*. Le Québec maintient depuis 63 ans sa délégation parisienne et Monsieur Henri-Paul Rousseau est présentement le vingtième délégué général à occuper ce poste.

La famille Lussier-Lucier est la seule à avoir contribué deux représentants à cette liste des vingt délégués généraux. Michel Lucier est le quatorzième de ces délégués généraux qui ont dignement représenté l'État du Québec en France depuis 1961. Parmi cette liste, mentionnons aussi des noms importants tels que François Cloutier, Yves Michaud et Louise Beaudoin. Sans oublier Marcel Masse qui a connu les années difficiles de l'après-référendum de 1995 avant de céder son poste à Michel Lucier qui va couvrir les années 1997 à 2000.

Notre héros Michel naît en 1936 et décède le 8 juin 2024 à l'âge de 88 ans, laissant sa veuve Suzanne Prévost, ses quatre enfants et ses neuf petits-enfants, en majorité des garçons pour perpétuer le nom des Lucier écrit avec un « c » au lieu des deux « ss ».

Dans *Le Devoir* du 29 juin 2024, Lucien Bouchard, ancien premier ministre et chef du

Parti Québécois, rend un précieux hommage à la mémoire du défunt Michel Lucier, un pionnier de la diplomatie québécoise. Monsieur Bouchard a bien connu Michel et il détaille des informations précises sur notre personnage. On découvre que Michel a étudié chez les Sulpiciens avec le futur cardinal Jean-Claude Turcotte. Durant ses sept années de prêtrise, il a côtoyé à l'occasion le cardinal Paul-Émile Léger à titre de secrétaire particulier.

D'autres grands noms connus vont croiser son chemin. Avec son ami Jacques Léonard qui sera plus tard député du *Bloc Québécois* à Ottawa, il fonde la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Il s'implique dans l'organisation des nombreux sommets francophones. Il ne cache pas ses attentes et Lucien Bouchard témoigne : « qu'il portait bien haut sa fierté québécoise et son allégeance souverainiste ». N'oublions pas que Michel doit sa nomination à Paris, grâce au premier ministre Jacques Parizeau. En résumé, on peut conclure que Michel Lucier a participé à de nombreuses actions au pays et à l'étranger avec toute la classe politique souverainiste de l'époque. Michel était un résident de Brossard et, à ce titre, il faisait partie de ma circonscription fédérale de Brossard-Laprairie. À chaque fois que je le rencontrais pour renouveler sa carte de membre du Bloc Québécois, c'était de longues conversations philosophiques et politiques ciblant l'âme souverainiste des Québécois et fournissant des arguments pour convaincre mes électeurs.

Durant son mandat de chef de mission diplomatique ou de chef de file de la délégation en France, il faut noter deux grands événements remarquables qu'on doit lui reconnaître : le premier, c'est le « Printemps du Québec en France » en 1999, qui est la plus importante activité culturelle que le Québec ait présentée à l'étranger; la seconde, c'est l'activation réussie de nouveaux liens avec l'Association France-Québec qui ont permis la participation record des Français aux échanges avec le Québec.

Comment conclure un résumé trop bref d'une vie bien remplie comme celle de Michel, en lui disant : « Je me souviens ».

LANCEMENT DU LIVRE le 19 septembre 2024 à Varennes

Le 19 septembre dernier avait lieu à Varennes le lancement du livre *La famille parisienne et varennoise de Jacques Lhuissier / Lussier*. Plus de 80 personnes se sont déplacées pour célébrer la sortie de cette parution. Des représentantes de la Fédération Histoire Québec étaient également présentes. En prestation musicale, était convié Alexandre Belliard, auteur-compositeur-interprète et raconteur.



56

Marcel Lussier (auteur), Françoise Rivest (FHQ), Marcel Fournier (collaborateur), Josée Tétreault (auteure), Luc Charron (direction artistique) et Caroline Cudia (FHQ)



Marcel Lussier, auteur et Josée Tétreault, auteure.



Marcel Lussier nous a entretenus sur les plus récentes découvertes concernant son ancêtre Jacques Lussier.



Josée Tétreault et Marcel Lussier en dédicace sous l'oeil attentif des invités.



Josée Tétreault nous parle du voyage en France prévu en 2025.



Josée Tétreault, Marcel Lussier et Marcel Fournier (collaborateur).



Gerry Labilloy, Micheline Lussier et Guy Lussier, trois participants intéressés par le regroupement et de fidèles auditeurs.



Un public attentif.



Carole Lussier et Simon Potvin toujours présents.



Jean-Maurice Palardy et son épouse Francine Lalonde et la famille Belliard.



Alexandre Belliard auteur-compositeur-interprète en prestation musicale.

AGA ET CABANE À SUCRE

le 27 avril 2024

Saint-Paul-d'Abbotsford

Le lancement de la 2^e édition du bulletin *Le Parisien* s'est déroulé dans le cadre champêtre de la cabane à sucre Chalet de l'érable à Saint-Paul-d'Abbotsford. Une conférence dédiée aux familles Lussier de Saint-Damase offerte par l'historien Gilles Bachand a su captiver son auditoire. Les deux auteures France Lussier et Nicole Lussier, nous ont entretenus de leur plus récent roman historique. Le brunch fut très apprécié des participants.



PARTENAIRES ENTREPRISES 2024

En devenant membre corporatif, vous soutenez l'Association des familles Lussier dans sa mission de regrouper, partager et fraterniser, tout en profitant d'une belle visibilité à un moindre coût auprès de notre réseau. La cotisation annuelle en tant que MEMBRE CORPORATIF est de 100 \$. Elle inclut un bulletin papier, une publicité format carte d'affaires dans les bulletins de l'Association ainsi que sur le site Internet avec un lien vers votre entreprise.

Rendez-vous au bas de la page Devenir membre au www.familleslussier.com pour procéder directement à l'adhésion. Pour plus d'informations : 450 985-0702 ou info@familleslussier.com



La Champenoise
RECEPTIONS GASTRONOMIQUES ET CHAMPÊTRES

Réceptions gastronomiques
et champêtres

322 Haut Corbin
St-Damase, Québec J0H 1J0
Tél. (450) 797-3516
Fax (450) 797-9936

www.tablechampenoise.com



LUSIER
CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE
glussier@lussierchevrolet.com

Guy Lussier
Président

Tél. : 450 778-1112, poste 235
MTI : 514 454-1112
Sans frais : 1 877 419-3973
Fax : 450 778-1422

3000, Dessaulles
Saint-Hyacinthe J2S 2V8



Horizon Lussier
VENTE • PIÈCES • SERVICE
www.horizonlussier.com

Jean-François Lussier
Président

T. 450 480.3666 poste 226
1 800 387.4100
C. 514 809.0078
F. 450 460.0312

1155 AVENUE DE L'ÉGLISE
MARVILLE (QC) J5M1N8
jlussier@horizonlussier.com

Mario Lussier



LUSSICAM à 15 minutes de Montréal

Tél: (450) 649-6198
Télé: (450) 649-9043

mario@lussicam.com
www.lussicam.com

TERRACAM
ÉQUIPEMENT INTERNATIONAL



Camiones,
piezas y maquinarias

Dômes & Structures J. L.

Olivier Lucier-Jobin
Président

Restaurant Lussier

2005, rue St-Pierre Ouest, Saint-Hyacinthe QC J2T 1P8
info@restaurantlussier.com
www.restaurantlussier.com **450 773-1464**

Produits maison / 3 salles de réception / Buffets chauds ou froids
Restaurant familial / Commandes au comptoir / Traiteur

CAMIONS
Lussier
LUSSIGAM à 15 minutes de Montréal!

1341, rue Principale, Sainte-Julie
Québec, Canada J3E 0C4

Achat et vente de camions
Vente de pièces usagées, recyclées et neuves

Josée Lussier
Directrice général
joseel@lussier.ca

Téléphone : (450) 649-1265
Montréal : (514) 878-9533

Télécopieur: (450) 649-8819
www.lussier.ca



FONDATION HUMANITAS
pour les humanités gréco-latines
T. 418 806-4020
www.fondationhumanitas.ca

*L'huis clos
à
L'huissier*

Marc Lussier
Président

292, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1R7
T. 450 985-0702
famille.lussier@videotron.ca



EN VENTE DÈS MAINTENANT AU :
www.familleslussier.com
www.histoirequebec.qc.ca